

# Relever les défis de l'enfance



La Ville de Saint-Denis a la volonté de faire de son projet éducatif un véritable outil de transformation sociale, un chantier de réflexion permanent en cohérence avec sa politique de l'enfance. Dans un prochain numéro, nous reviendrons sur l'articulation entre projet éducatif et projet pédagogique.

Le projet éducatif découle avant tout de la volonté politique municipale d'accorder une place centrale aux enfants et aux jeunes. Déjà, dans un ancien bulletin municipal consacré à l'enfance, paru en 1979, l'enfant est considéré comme « l'élément fondamental à partir duquel la société se construit, se transforme, se développe. » La construction de la ville elle-même (de l'habitat aux espaces publics) doit être conçue pour les enfants, l'objectif étant « de permettre aux enfants de vivre la ville à leur niveau ».1 Considérant que l'éducation concerne toute la société, la municipalité souhaite s'engager, avec les différents partenaires concernés (parents, enseignants, services municipaux, associations locales), dans la construction d'un projet éducatif sur l'ensemble de la ville. Un projet dont l'enfant serait le centre et qui ferait le lien entre les différents acteurs agissant en direction des enfants dans le sens d'une plus grande cohérence éducative. Il s'agit de « favoriser la place des enfants dans leur quartier, dans leur ville, créer les conditions pour l'expression de leur créativité, favoriser leur sociabilité et la conquête progressive de leur autonomie, de leur liberté... »1 Le projet éducatif des centres de vacances et de loisirs s'inscrit dans ces orientations municipales et s'organise autour des mêmes principes et des mêmes valeurs fondamentales. Ce projet n'est pas quelque chose de figé. Il est constamment « sur le métier » et interpellé par l'ensemble de notre activité, de nos relations avec les familles, par la confrontation avec le projet pédagogique des directeurs. D'ailleurs, il sera remis « en chantier » en 2002. Cette mise en chantier, suscitée par les interpellations de notre environnement, les interrogations et les attentes des parents, des enseignants, des autres services municipaux et des élus, est motivée par le besoin de dépasser la gestion du quotidien, afin de prendre le temps de ré-interroger nos intentions éducatives et de réfléchir ensemble au sens de notre action. Quels sont les principes et les valeurs sur lesquels se fonde le projet éducatif de l'organisateur de CVL qu'est la Ville de Saint-Denis, et auxquels se réfèrent nécessairement les projets pédagogiques des

centres de vacances et de loisirs ? Les valeurs fondamentales sont le respect (des autres, de soi, de l'environnement), l'esprit de coopération, la solidarité, la citoyenneté, la liberté, la tolérance, le brassage social et culturel, l'ouverture aux autres, au monde, à la culture.

- « Le respect est au cœur des valeurs pour bien vivre ensemble » 1  
« Les centres de loisirs, espace d'une vie collective, permettant la valorisation et le partage des différentes cultures des enfants » 1 L'un des axes essentiels de ce projet, c'est la démarche d'émancipation et de citoyenneté :
- « Le centre de vacances est un espace d'émancipation et d'éducation à la citoyenneté, où l'enfant va devenir plus autonome... » 3
- « Le centre de vacances est un lieu d'éducation privilégiée prenant en compte l'individu dans sa globalité et favorisant son accès à l'autonomie. Il définit l'individu comme auteur de son développement et de son épanouissement » 2
- « Le centre de loisirs au cœur du temps libre, doit être aussi un espace d'apprentissage de l'autonomie, de la responsabilité et de la vie collective, conditions nécessaires à l'exercice de la citoyenneté reconnue aux enfants ». 2 Un autre point fort, déjà évoqué également, concerne l'apprentissage du « vivre ensemble » et l'importance accordée à la vie collective et à la vie quotidienne :
- « Les vacances collectives permettent aux enfants de faire l'apprentissage du vivre ensemble, de l'autonomie, de la responsabilité... » 3
- « Le centre de vacances se doit de définir des objectifs éducatifs et pédagogiques visant à faire de la qualité de la vie quotidienne la base de la réussite des vacances des enfants. Celle-ci doit être pensée, organisée en fonction des enfants, de leurs besoins fondamentaux... de leur degré d'autonomie, tenir compte des lieux de vie, des espaces, les adapter et les aménager de façon à ce que les enfants puissent se les approprier. » 2
- « Tous les moments de vie quotidienne sont des moments d'activité. » 2
- Les centres de vacances, c'est aussi « le moyen de développer la vie collective et ses valeurs, des formes de citoyenneté dans un brassage social. » 1 L'enfant est au cœur du projet du centre ce qui suppose « une organisation de la vie collective et des projets d'activités, adaptés à leurs besoins, à leurs possibilités, à leur rythme de vie et à leur âge ». 3  
« Le centre de vacances doit permettre à l'enfant de retrouver ses rythmes individuels par la prise en compte des besoins physiologiques et fondamentaux de chacun : alimentation, sommeil, repos, hygiène de vie, relation. » 2  
« Le centre de vacances doit être un lieu socialement riche, favorisant l'intégration et la promotion de chacun au sein de la collectivité en tenant compte de sa personnalité. » 2 Le CVL « doit permettre de faire des acquisitions, des découvertes, des apprentissages, des rencontres, propres à développer les capacités de l'enfant et du jeune. » 2

Le rôle des parents, premiers éducateurs de l'enfant, doit être reconnu et valorisé. Leur participation dans l'école, le collège et les autres lieux

éducatifs, est à encourager car « les enfants ont besoin que les adultes assument leur statut d'adultes référents, structurants, dans des rapports de confiance à construire ».1 Les centres de vacances et de loisirs ont un « rôle à jouer pour redonner leur place aux parents, les aider à assumer leur parentalité, en les informant plus clairement sur le fonctionnement, le projet pédagogique et les intentions éducatives du centre. »

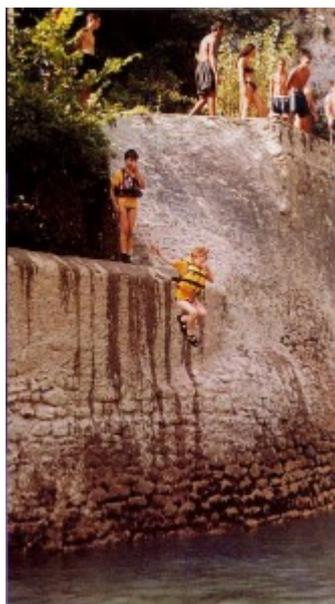
*notes 1 – Contrat d'action communale ; 2 – Projet éducatif des centres de vacances, des centres de loisirs ; 3 – Plaquette des vacances été 2001 ; 4 – CR réunion des directeurs CVL-octobre 2000.*

**Michel Gouno**

Article extrait de [Les Cahiers de l'Animation n°37](#)

---

## Un réel projet éducatif



La dimension éducative des centres de vacances et de loisirs vient d'être réaffirmée en juillet dernier par une loi. Les Ceméa défendent depuis fort longtemps la dimension éducative des centres de vacances et de loisirs parce qu'ils représentent, à côté de l'école et des temps familiaux, des temps et des espaces réels d'éducation pour les enfants et les jeunes.

Il faut bien constater que la réalité des CVL ramène souvent ces séjours et accueils de loisirs quotidiens à de simples garderies. Les responsabilités sont sans doute partagées, mais les enjeux sont trop importants pour que l'on ne revienne pas à nouveau sur cette dimension éducative des CVL. L'actualité vient en effet rappeler aux organisateurs, aux équipes éducatives, directeurs, animateurs, aux organismes de formation et aux mouvements pédagogiques cette fonction éducative essentielle et fondatrice des centres de vacances et de loisirs.

En effet, une loi du 17 juillet 2001, portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel comporte des articles qui concernent les CVL. Il y est question de la protection des mineurs et de la dimension éducative des CVL. C'est un événement important qu'il convient de saluer à sa juste valeur.

Ces articles de loi font également suite aux travaux conduits par le ministère de la Jeunesse et des Sports avec les différents acteurs pour la rénovation du cadre réglementaire des CVL. La reconnaissance de leur rôle éducatif est donc le reflet d'une volonté politique qu'il faut acter et accompagner sur le terrain. Les centres de vacances et de loisirs sont inscrits dans un contexte historique de luttes et de conquêtes sociales. Ils sont étroitement liés, dans la mémoire collective, à des acquis sociaux et au Front populaire. Il convient de ne pas l'oublier. Quelques points de repères

Le 11 mai 1949 un arrêté renforçait les exigences sur les conditions d'ouverture des colonies et la qualification des encadrants. Les diplômes de moniteurs et de directeurs avaient été créés en 1937 puis modifiés depuis à plusieurs reprises (âge des moniteurs et des directeurs, réglementation des activités, la baignade, les conditions d'accueil). Ce sont les acteurs de la société civile dont la Jeunesse au Plein Air, les Ceméa et l'Ufoval qui avaient demandé une réglementation, pas l'État au départ. L'objectif était (déjà) de valoriser la qualité mise en œuvre dans les séjours et de la faire reconnaître. Il faut attendre 1984 pour voir dans un texte réglementaire apparaître l'exigence de projet éducatif pour les organisateurs de centres de loisirs. D'autre part, et nous l'avons souvent dénoncé, nombre d'organisateur ne voient dans le projet éducatif qu'un document administratif de plus, vide de sens. Il en est de même chez certains directeurs...

**Les enjeux aujourd'hui** La dimension éducative des CVL est inscrite en terme de loi. De la façon dont elle sera perçue dépend la réussite ou non de cette volonté politique que nous partageons. Le projet éducatif maintenant, lui aussi inscrit dans la loi, fera l'objet d'un décret d'application définissant les grands principes qu'il doit contenir. Il y sera question également du « document à caractère pédagogique » le projet



pédagogique du directeur de séjours. Soit les organisateurs, et de fait les directeurs, reçoivent cette évolution réglementaire comme une nouvelle contrainte administrative dépourvue de sens et l'échec sera lourd de conséquence pour les CVL ; soit ils s'en emparent pour refonder leur action, réaffirmer leurs conceptions éducatives, leur engagement dans le secteur des vacances et des loisirs collectifs. Ceux-ci pourront ainsi jouer leur rôle spécifique dans l'éducation des participants et des encadrants, dont les animateurs volontaires. La responsabilité est grande, pour ceux qui organisent les séjours, les accueils en centres de loisirs. Elle l'est aussi pour les services du ministère de la Jeunesse et des Sports dans leur capacité à accompagner et traduire sur le terrain cette volonté politique. La parution de cette loi doit être l'occasion de « reprendre l'initiative » pour les acteurs de l'éducation populaire. C'est le moment de retravailler sur les raisons qui conduisent aujourd'hui, un conseil d'administration d'une association, des responsables politiques, élus dans une collectivité territoriale ou un comité d'entreprise, les permanents associatifs et les responsables des services vacances, à organiser des centres de vacances, des

loisirs au quotidien, des centres de loisirs. C'est le moment de réaffirmer haut et fort les ancrages sur des valeurs sociales et éducatives, de solidarité, de droit aux loisirs et aux vacances, d'égalité pour tous face à ces droits. Cela suppose donc que chaque acteur des CVL inscrive son action dans un cadre, défini réglementairement. Cela renforce la responsabilité des organisateurs, pour affirmer leurs conceptions éducatives, pour les traduire dans un réel projet éducatif, où ces valeurs sont bien liées aux réalités des publics qu'ils accueillent dans les séjours et les structures de loisirs au quotidien. Cela demande aux directeurs d'oser affirmer leurs conceptions personnelles, leurs valeurs éducatives et de les situer en référence au projet éducatif de l'organisateur avec lequel ils vont travailler. Cela leur demande aussi de les traduire concrètement, au regard du centre de vacances ou du CLSH qu'ils vont diriger, en fonction de ses caractéristiques et de son implantation. Cela leur rappelle leur place déterminante dans la formation et l'accompagnement des équipes éducatives, dont les animateurs volontaires sur le terrain.

Depuis longtemps, les Ceméa attirent l'attention des organisateurs et des directeurs, sur le projet et sur son sens, qu'il soit politique, éducatif, pédagogique. Au travers des formations Bafa et Bafd, mais aussi auprès des organisateurs, et sur le terrain, ils contribuent à promouvoir l'importance des CVL dans l'éducation des personnes, en redonnant du sens aux projets respectifs des différents acteurs de ce champ de l'éducation populaire.

**Vincent Chavaroche**

Article extrait de [Les Cahiers de l'Animation n°37](#)

---

## Trop de projets tuent le projet



La lecture des quotidiens, l'écoute des programmes radio ressassent des projets, tous plus mirobolants les uns que les autres. Aujourd'hui, qui n'a pas son projet ? Dans notre domaine aussi, il y a inflation. Des notions de projet éducatif à projet pédagogique, nous sommes arrivés à un empilage de projets, d'activités, de fonctionnement, de vie collective, d'organisation, de je ne sais quoi encore, souvent sans liens, électrons libres de procédures artificielles.

Dans les structures de vacances et de loisirs collectifs, toute l'organisation, puis la vie même des centres sont basées sur le projet pédagogique. C'est de projet pédagogique qu'on entend le plus souvent parler. Or, il ne peut y avoir de projet pédagogique sans projet éducatif. Affirmation péremptoire, mais évidence première ! Le projet éducatif, appelé encore projet politique est ce qui donne sens. C'est ce qui va permettre ensuite, à l'action d'exister. Le projet éducatif est de l'ordre de l'intention, philosophique ou idéologique. C'est ce qui, à l'origine, a fondé l'action. Il y a toujours une intention derrière un projet. Ce n'est jamais par hasard qu'une organisation, ici municipalité, là comité d'entreprise, là encore structure de quartier, association ou coopérative, ou toute autre forme, décide d'organiser les vacances ou les loisirs d'enfants et de jeunes. Derrière l'intention la plus anodine, il y a de l'idée, du sens. Il y a une vision du monde, de la société. Et comme nous sommes dans le domaine du projet, il y a toujours une idée de transformation, ou de construction. Et comme plus avant encore, ces projets s'adressent à des enfants et des jeunes, cette transformation, inéluctable, porte les germes de la société de demain. D'un seul coup, le fameux projet éducatif dont malheureusement on parle trop peu prend toute sa dimension. Sans projet éducatif, pas de pistes de travail pour construire le projet pédagogique, qui n'est, et ne doit être que la mise en acte des intentions, des buts à atteindre du projet éducatif.

On comprend bien que des projets pédagogiques sans liens avec un projet éducatif ne peuvent être, y compris à partir des meilleures intentions possibles, qu'à la dimension d'une équipe dans le meilleur des cas, du seul directeur dans le pire des cas. La garantie éducative impose le projet éducatif, au risque sinon de soumettre les enfants et les jeunes aux diktats d'actes individuels sans cohérences.

Dans les projets éducatifs doivent apparaître des termes forts, indiquant formellement les buts à atteindre. Bien souvent ces termes restent trop vagues, les intentions trop floues. Il devient alors difficile pour les équipes d'encadrement des séjours de concrétiser ces intentions, ou plus exactement, il devient très facile d'en faire n'importe quoi. Et le projet pédagogique sera de fait inévaluable. Or un directeur, puisque ce sera souvent lui qui négociera en amont avec l'organisateur, doit pouvoir soumettre les grandes lignes de sa mise en œuvre du projet éducatif. Et un organisateur doit pouvoir percevoir dans les prémices du projet pédagogique la manière dont ces intentions éducatives vont être concrétisées. C'est à partir de cette rencontre, de cette négociation que le séjour va se monter. Il paraît impensable, encore une fois pour une question de garantie éducative qu'un directeur, puis une équipe puisse faire n'importe quoi à partir d'un projet éducatif trop flou (quand il existe formellement). Et si les équipes d'encadrement successives participent à l'évolution du projet éducatif, qui de ce fait reste quelque chose de vivant, en lien constant avec l'évolution des pratiques sociales, c'est au travers de l'analyse de leurs mises en actes successives, de tâtonnements, de recherche action. Mais certainement pas à coups de force dissimulés, de « cause toujours tu m'intéresses » cachés derrière des sourires condescendants, de « une fois sur place je ferai bien ce que je veux », quand on est pas dans le domaine des « c'est moi le pédago, je vais lui apprendre moi, à cet organisateur ce que c'est qu'un centre de

vacances ou de loisirs » ! Fichtre ! Parions en toute sérénité que de tout temps les organisateurs ont su, à défaut de ce qu'était un centre de vacances, ce pour quoi ils le créait. Peut-être est-il temps de les toiletter, les projets éducatifs. De dire qu'ils sont travaillés et mis en place pour une durée déterminée. Qu'ils précisent formellement à quel public ils s'adressent, dans quel cadre social. Qu'ils précisent l'intention de transformation ou d'évolution de la société. Il est banal aujourd'hui de stigmatiser tel projet éducatif réclamant haut et fort l'accès à l'autonomie, voire l'autonomie tout court, ou encore le respect de l'environnement, et le projet pédagogique en découlant privilégiant un voyage à l'étranger en transport en commun, toutes journées minutées, essayant ses émanations de gazole à tout vent. Les enfants et les jeunes, tout autant que les équipes d'encadrement ont besoin de cohérence pour progresser.

Les projets pédagogiques, construits à partir des projets éducatifs doivent être cohérents. Jusqu'à l'aboutissement des actes. Pour illustrer le propos : quelle cohérence peut-il y avoir entre les intentions d'autonomie (encore !), de liberté, de citoyenneté d'un projet éducatif, et l'interdiction formelle dans les séjours de se servir d'un couteau (pour les plus jeunes), de monter aux arbres (anecdotes), ou de participer à des réunions voire d'organiser soi-même ses journées ? On le voit, il doit être impossible à un directeur ou à une équipe de transformer les intentions du projet éducatif.



Les directeurs, et les équipes qu'ils vont mettre en place, sont au service du projet éducatif. Les projets pédagogiques sont les illustrations successives d'un projet éducatif. C'est quand les projets pédagogiques sont au plus près des intentions éducatives des organisateurs qu'ils permettent à ceux-ci de faire évoluer leur projet. C'est en cela que le projet éducatif est un élément formateur des directeurs, et des équipes d'encadrement. Mais il n'est plus temps, dans un projet pédagogique de se gargariser de grands mots, de belles intentions. Il est temps d'agir et de dire comment on va faire. Mais c'est une autre histoire à suivre ?

**Alain Gheno**

Article extrait de [Les Cahiers de l'Animation n°36](#)

---

**[Bafa or not bafa ?](#)**



La réalité des pratiques d'animation, dans le domaine des CVL obscurcit la compréhension des terrains d'application du Bafa. Le tout nouveau brevet professionnel : arrêté du 2 septembre permettra-t-il d'y voir plus clair ? En revenant à l'essence même de ce diplôme, certains arguent que son appellation : Brevet d'aptitude, diminue de fait sa portée... Argutie !

Le Bafa a été créé, dans la suite du diplôme de moniteur de colonie de vacances (bien plus explicite dans sa terminologie) pour répondre aux besoins d'encadrement des centres de vacances et de loisirs. Il a été créé dans une philosophie explicite de volontariat, hors de toute ambition professionnelle. La formation qui conduit à son obtention répond à cet objectif. Il s'agit bien d'armer suffisamment des jeunes gens qui vont prendre en charge des enfants sur leur temps de vacances, et exclusivement sur leur temps de vacances. Il s'agit de donner les bases nécessaires à de « vieux » adolescents pour qu'ils assurent en toute sécurité, physique et morale, la vie quotidienne et les activités d'enfants et de jeunes sur leurs temps de loisirs à savoir un temps non contraint, celui de faire ce que l'on veut quand on le veut (voir Joffre Dumazedier) et non celui des contraintes sociales dans lequel on pourrait facilement placer les temps de restauration scolaire et ces fameux temps d'aide aux devoirs qui semblent bien loin d'un temps non contraint ! Cette formation en alternance, place d'office chacun des protagonistes de l'action dans un rôle formateur. Le formé d'un jour (ou plus précisément de vingt-huit jours) devient le formateur de son nouveau collègue. Et cette dialectique de formation fait partie intégrante de la philosophie du Bafa ; elle inscrit précisément la formation dans une formation de la personne et du citoyen, autant que dans une formation à une ou des techniques. Mais alors, où le bât blesse-t-il ? Dans le simple fait que, par un glissement qu'il nous appartient de dénoncer, sans le juger, on ait confondu les terrains de pratiques ! Et que certains employeurs exigent, ou plutôt n'exigent que le Bafa pour encadrer certaines activités concernant des enfants ! Garderies scolaires, restauration scolaires, aides aux devoirs, animations quotidiennes... Le Bafa, ou du moins la formation qui s'y rattache, a besoin d'être réactualisé. Mais cette réactualisation devra éviter tout rapprochement avec les formations à l'animation professionnelle. Si la durée de formation du Bafa ne suffit pas, c'est du côté des stages pratiques qu'il faut regarder, tant il nous semble que c'est sur le terrain que s'acquièrent les principales compétences. Et il sera nécessaire de lui garder cet aspect vacances, cet aspect loisir, cet aspect ponctuel dans l'action.

## Une formation pour les temps contraints



C'est bien parce que les animateurs qui encadrent les centres de vacances et de loisirs le font de façon ponctuelle qu'ils peuvent y mettre tant d'énergie et d'enthousiasme. Nous ne faisons pas ici le procès des professionnels dont nous ne doutons pas un instant de l'enthousiasme et de l'implication, mais dont nous connaissons aussi les difficultés auxquelles la quotidienneté de l'action les confrontent. La formation est une formation spécialisée. Elle met en œuvre tous les partenaires. Les animateurs dits Bafa ont croisé dans leur formation des directeurs, des organisateurs, souvent des parents. Mais ils n'ont pas croisé des instituteurs, des professeurs, ou des éducateurs spécialisés, voire des personnels de justice. Au-delà de la simple non application de la convention collective de l'Animation, qui délimite très précisément les temps sur lesquels des animateurs volontaires peuvent être employés (exclusivement les temps de vacances scolaires), c'est sur le terrain de l'intérêt des enfants que nous nous plaçons pour dire qu'il faut laisser à chacun la place qui lui revient. Il est évident, et le terme est faible, que les temps de restauration scolaire n'ont rien à voir avec les temps de restauration collective en vacances. Les enfants savent très bien qu'ils ne sont pas en vacances. Ce temps devrait être inscrit dans les projets d'école concertés avec les enseignants. Cela nécessite une formation particulière. Personne ne peut croire qu'il ne s'agit que de « garder » les enfants ! Il semble en revanche quasiment ridicule d'exiger des personnels de cantines, qui ne feront jamais de centres de vacances et de loisirs, de suivre une formation Bafa, quand leurs besoins en formation se situent à un tout autre niveau. Il est encore plus évident que les temps d'aide aux devoirs, encadrés par des animateurs Bafa, ne peuvent qu'accroître le trouble des enfants. D'abord parce qu'il nous semble que les devoirs et tout ce qui s'y rapporte concernent les enseignants. Et que si aide aux devoirs il doit y avoir (nous pensons pour notre part que d'autres activités, plus ludiques, aideraient tout autant les enfants à comprendre leur environnement et les autres, et donc par rebond les aideraient à l'école), elle doit être organisée en concertation avec l'école et les enseignants. Il est dangereux de laisser croire à des enfants que l'animateur avec lequel ils jouent le mercredi, qui est si compétent dès lors qu'il s'agit des activités de loisirs, soit « meilleur » que son instituteur, parce qu'il est du quartier, et que lui au moins, il le comprend ! Quant aux animations quotidiennes, elles ne peuvent qu'être du fait d'un projet pédagogique à long terme, dans une durée réfléchie, dans un cadre social déterminé, toutes choses nécessitant là encore une formation particulière. Tout ce qui précède ne remet en rien en cause les compétences des animateurs Bafa. Ou alors il nous faudrait dire que bien des animateurs Bafa, avec des années d'expérience,

sont bien plus compétents que ce tout jeune diplômé Beatep, voire Defa, qui n'a qu'une toute petite expérience de terrain.

**Alain Gheno**

Article extrait de [Les Cahiers de l'Animation n°36](#)

---

## Le souci de terrain



**Les centres de vacances nécessitent-ils un encadrement adapté aux objectifs de départ ?**

- Oui, le fait que la société confie à de grands adolescents la responsabilité de s'occuper des enfants des autres est l'un des fondements de l'éducation populaire et un élément spécifique de sa dimension socio-éducative. L'accompagnement de jeunes par d'autres jeunes met en œuvre de la solidarité, du partage, de l'entraide, de l'intérêt aux autres tout cela étant constitutif des liens sociaux. Dans ce contexte, on se trouve moins dans un rapport de spécialiste à usager, d'éducateur à éduqué, que dans une relation de dons et d'échanges. Les animateurs offrent leur enthousiasme, leurs compétences parfois récentes pour certaines d'entre elles, donnent du temps et en retour prennent conscience de leurs valeurs, de leurs capacités et font leurs premiers apprentissages, pour beaucoup de leur futur « métier » de parents. Grâce à cette activité, à la responsabilité sociale qui y est attachée, à l'apport financier modeste certes, mais qu'il ne faut pas négliger y compris au niveau symbolique, les jeunes animateurs franchissent des étapes qui leur permettent d'accéder au monde et au statut des adultes. Cette volonté de prendre des responsabilités vis-à-vis d'autrui, de prendre une place dans la société, cette prise de conscience des évolutions mises en jeu pour sa propre personne sont perçus par les animateurs. Mais cela est souvent confus, non encore pleinement conscient, parfois en partie masqué par des intérêts directs (gagner un peu d'argent) tout à fait légitime. Le rôle de la formation va consister à les aider à mettre ces différents éléments en évidence et à les analyser. Cela va orienter la façon dont on va s'adresser à ces futurs animateurs, mais aussi la manière dont on va penser la formation de ceux qui vont avoir la responsabilité de les accompagner : les directeurs de

centres de vacances.

**Comment abordez-vous un groupe de jeunes arrivant en formation ?** D'abord, comme de jeunes adultes qui ont fait le choix de s'occuper d'éducation auprès d'enfants. Nous allons partir de contenus de l'activité d'animateur et de leurs propres compétences. Le contenu nécessite de travailler à la connaissance des enfants, à la connaissance des différentes structures dans lesquelles ils vont se trouver et sur l'importance des rapports éducatifs qu'ils vont créer, soit par les activités et l'organisation de la vie quotidienne, soit directement dans leurs relations avec les enfants. Partir de leurs propres compétences est parfois plus complexe. Au début du stage, quand on interroge les jeunes sur leurs expériences, sur leurs compétences éducatives, le plus souvent ils n'en évoquent pas. En fait, on s'aperçoit au cours du stage qu'ils en possèdent déjà. Une partie de la formation va consister à les faire surgir, à les mettre en évidence pour qu'ils puissent les rendre utilisables.

**La formation théorique en apportant un éclairage extérieur à ce vécu permet d'accéder à une maîtrise plus grande. Comment procédez-vous ?**

Le stage est souvent divisé en trois parties. La première est très centrée sur les personnes, leur vécu, leurs motivations avec des moments de pratique comme l'apprentissage de jeux sportifs, de jeux dansés... Bien sûr les stagiaires jouent eux-mêmes à ces jeux et cela permet d'articuler le plaisir d'être joueur et le rôle de l'animateur dans ces activités. La question des comportements, les capacités de maîtrise apparaissent souvent dans ces moments là. Cette double capacité à jouer soi-même et à observer et analyser la fonction des jeux est constituante de la fonction d'animateur. La deuxième partie du stage prend appui sur la première pour apporter des éléments théoriques, des éléments de compréhension plus globaux en s'appuyant sur les expériences, les observations, les compétences repérées dans un premier temps. Ces éléments sont dispensés par les formateurs et à rechercher dans des dossiers documentaires mis à disposition des stagiaires. La troisième partie va consister à exploiter les acquis par des études de cas, des situations problèmes, des constructions de projets. Dans des situations proches de celles qu'ils pourraient rencontrer en centres de vacances, les stagiaires vont élaborer un projet d'activité seul ou à plusieurs, préparer un accueil d'enfants, organiser l'hébergement d'un groupe... Ils devront alors utiliser ce qu'ils ont acquis à travers les exposés ou les recherches documentaires, à travers les débats, à travers leurs propres réflexions de futur éducateur, à travers les négociations avec les autres acteurs du projet pour construire des propositions et les justifier.



**À la fin de la formation – qui est relativement courte – les stagiaires seront-ils capables de maîtriser la situation particulière dans laquelle ils vont se trouver, de jeunes gens devant encadrer d'autres jeunes ?** La plupart arriveront dans le centre de vacances ou de loisirs prêts à travailler au

sein d'une équipe, d'un collectif. Mais à condition que cette équipe fonctionne bien, soit capable d'entraide, d'action collective, d'évaluation. Et pour cela, il faut un chef d'orchestre, c'est la fonction du directeur ou de l'équipe de direction du centre.

**Le directeur ou un directeur adjoint doivent être les garants du bon fonctionnement collectif. N'est-ce pas là, souvent, que le bât blesse ?** Le bât peut blesser à plusieurs niveaux ! Dans la composition même de l'équipe, par exemple. Si le directeur n'a regroupé que de jeunes stagiaires, qui ont une expérience des centres de vacances comme participants mais qui n'ont jamais encadré, c'est un élément de faiblesse. Il est indispensable de trouver une répartition équilibrée entre les animateurs expérimentés et les nouveaux venus. C'est un des rôles du directeur que d'accepter d'être dans cet équilibre permanent, où doivent toujours figurer des stagiaires. C'est son rôle formateur, car il en a bien un. Certains directeurs ont constitué leurs équipes, souvent depuis plusieurs séjours. Certes, ils forment des groupes très solides, mais leur fonction formative voudrait qu'ils intègrent aussi systématiquement des stagiaires. Si l'on veut pouvoir continuer à se réclamer d'une animation socio-éducative réellement porteuse de citoyenneté pour les jeunes, il faut faire une place aux jeunes débutants dans le projet pédagogique, sinon la machine se grippera tôt ou tard. On aura une activité qui tourne bien, encadrée par des gens très compétents, mais on ne répondra plus au projet social global d'animation.

**Le directeur de centre ne remplirait-il donc plus aussi bien qu'avant son rôle de formateur ?** Certains directeurs considèrent que le projet pédagogique doit être construit uniquement en fonction des enfants. Ils se placent là dans des rapports sociaux, voire économiques traditionnels : d'un côté il y a les bénéficiaires d'un service et de l'autre ceux qui ont comme tâches de réaliser le service. Dans ce cadre, les animateurs stagiaires sont plutôt considérés comme une charge car le temps que le directeur va mobiliser pour eux, s'il le fait, va être considéré par lui comme détourné de l'objectif du projet. Mais si le centre de vacances est considéré par le directeur et par l'organisateur comme une communauté éducative globale dont une des missions est d'aider des jeunes à assumer des responsabilités sociales et éducatives, la formation des animateurs sera partie intégrante du projet. Et l'expérimentation d'autres rapports sociaux sera à l'œuvre.



**Cela nécessite une continuité entre le stage de formation, le stage pratique avec le directeur, l'évaluation, le retour en formation. Il faudrait presque un cursus.** Il existe sans doute des avantages à coordonner les différentes étapes de formation. Les partenaires devraient favoriser les relations entre l'organisme de formation et l'organisateur – parfois ils ne font qu'un -, entre le centre de vacances ou de loisirs et le stage de perfectionnement. Plus les relations sont bonnes entre les différents partenaires, plus les résultats sont satisfaisants. Attention toutefois à la formation « maison » qui risque de happer l'animateur dans un projet global sans qu'il puisse prendre du recul. Il a déjà du mal à se positionner, vu son âge et le caractère nouveau de sa démarche. Le sécuriser, c'est bien, mais il a tout autant besoin de liberté. Si l'on considère bien le stagiaire comme un jeune en formation et non comme un animateur lambda qui doit se contenter de faire son boulot, tout ira bien.

**Vous avez insisté sur la formation de citoyen à donner au jeune adulte, notamment grâce au rôle que peut jouer le directeur du centre de vacances. Aller au-delà du projet pédagogique est certes généreux, mais peut sembler utopique.** Je n'ai pas l'impression que ce soit utopique. Une société, si elle le souhaite peut organiser et mettre en œuvre une éducation à la citoyenneté et surtout des pratiques actives de citoyenneté. Aujourd'hui, les moyens offerts aux jeunes de traduire en actes leur citoyenneté sont rares. Difficile dans ces conditions de prendre une vraie place sociale, d'être reconnu comme individu ayant une certaine valeur et jouant un rôle dans la société. Le centre de vacances, au contraire, par sa taille et son fonctionnement, peut permettre à des jeunes de s'inscrire dans une véritable pratique, avec une vraie activité et de vraies responsabilités. De plus, statistiquement, l'engagement dans l'animation socio-éducative est celui qui peut toucher le plus grand nombre de jeunes.

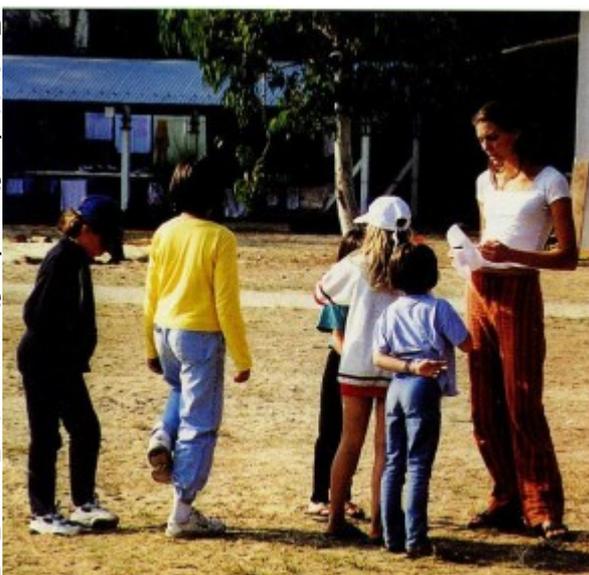
**Cela implique un véritable projet social. Est-ce encore plausible dans une société en crise, avec des problèmes difficiles à résoudre comme le chômage ?** La question du chômage des jeunes peut, bien sûr, venir contrecarrer ce projet de société. Pour ce qui est de faire diminuer le taux, la proposition de professionnaliser les 70 000 animateurs formés chaque année apparaît plutôt comme un tour de passe-passe que comme une solution au chômage des jeunes. S'agirait-il d'en faire des salariés qui travailleront trois mois par an ? Peut-on alors parler d'insertion sociale des jeunes ? Nous constatons trois raisons chez nos stagiaires pour s'engager dans cette activité ; première raison, une dimension financière certaine, mais les jeunes savent aussi que pour être professionnel dans l'animation, il faut autre chose que le Bafa. Deuxième raison, une réelle conscience de l'expérience que cela apporte. Enfin, la satisfaction d'être un « agent d'éducation ».

**La dimension éducative ne peut exister sans la capacité de l'équipe de**

**direction, des animateurs, à organiser le séjour dans ce sens. Comment parviennent-ils à avoir une réflexion sur eux-mêmes qui les empêche de décider à la place des autres ou d'accaparer le pouvoir ?** Cela suppose, pour les futurs animateurs, de prendre conscience de ce qu'ils vivent tous les jours et d'y réagir. Inventer des dispositifs pour ne pas reproduire ce qu'on a critiqué comme participant est difficile. La naissance de projets d'animation se travaille beaucoup avec les jeunes, surtout dans le stage d'approfondissement, après qu'ils ont déjà vécu des situations d'animation en stage pratique.

**Les directeurs de centres de vacances sont parfois de jeunes adultes, des animateurs ayant deux ou trois ans d'expérience. Quel est le contenu de leur formation ?** Ce qui est central, c'est la capacité du directeur à diriger, à animer son équipe, à créer les conditions pour que les animateurs travaillent au mieux, à les accompagner dans leur travail avec les enfants, à observer, à restituer, à dialoguer, à les aider parfois directement. Ces aspects sont souvent négligés dans les centres de vacances et arrivent loin derrière les tâches strictement fonctionnelles de direction. Néanmoins, nous insistons aussi fortement sur la dimension de compétence de gestion qui représente une garantie pour les organisateurs. On ne peut confier un budget à quelqu'un qui ne saurait pas le gérer. Le travail fondamental du directeur est de bien construire et négocier son projet pédagogique, de convaincre du bien-fondé de ce projet, de savoir l'adapter à une nouvelle équipe, à de nouvelles populations d'enfants, d'en faire un vrai outil de pilotage pour l'équipe dans son ensemble.

**De quels outils disposent un directeur, un animateur pour la bonne connaissance des publics accueillis ?** Le directeur doit d'abord faire la démarche de s'informer auprès de l'organisateur pour avoir une connaissance des groupes, un bilan des années précédentes. Il doit pouvoir restituer le profil du groupe, la culture de l'organisateur aux animateurs qui vont encadrer le séjour. Dans le stage de base, à propos de la connaissance des structures des centres, on essaie de montrer le lien entre les caractéristiques des organisateurs et celles que l'on va retrouver dans les groupes d'enfants. Un



comité d'entreprise, dans un groupe industriel possédant une culture forte et une association pour « tous publics » formeront des groupes d'enfants aux physionomies différentes. Il faut expliquer, par exemple, aux futurs animateurs que les jeunes, les enfants envoyés par tel CE ou telle municipalité se connaissent parfois depuis plusieurs étés et peuvent en jouer, car ils connaissent bien l'organisme, voire le centre de vacances, et l'animateur, lui, souvent débarque dans un groupe qui a une histoire qu'il ne partage pas encore. Sur le terrain, c'est au directeur du centre de s'adresser aux animateurs stagiaires, de donner la dimension historique, de présenter la culture des organisateurs, de parler des grands événements qui

l'ont marqué. Pourquoi un jeune animateur ne saurait-il pas comment naît et vit un comité d'entreprise, quelles ont été les luttes, les choix idéologiques, les évolutions qui ont marqué son histoire ? Ces éléments sont partie intégrante de la culture du citoyen.

**De nombreux organismes à forte tradition d'éducation populaire sont aujourd'hui amenés à réinterroger leur projet éducatif. Pourquoi ?** Les organismes sociaux, les centres de vacances ne sont pas en dehors de la société. Ils ont subi eux aussi les années quatre-vingts, les années du fric, de la futilité, du marketing. Dans les catalogues, ils se sont mis à vendre une marchandise, à la remorque des agences touristiques qui, dans ces années-là, ont marqué de leur « philosophie » les centres de vacances. L'aspect social et éducatif n'était plus prioritaire, les rapports entre le personnel rémunéré par l'organisateur et les vacanciers, entre les vacanciers eux-mêmes avaient changé. En tant que vacancier salarié d'une entreprise, par exemple, on n'était plus partie prenante du projet du CE. On avait à l'égard de l'organisateur des revendications de même nature qu'à l'égard d'un hôtelier.

**Les enfants eux-mêmes y perdaient leurs repères.** En tout cas, le centre de vacances n'assurait plus la continuité d'une action éducative et une prise de conscience dans la mise en évidence d'un certain nombre de valeurs.

**La durée de la formation Bafa (8+14+5 jours) suffit-elle à former des jeunes de tous horizons à la connaissance des enfants, à des pratiques différentes de séjours de vacances. Cela paraît un peu illusoire dans un laps de temps aussi court.** Si cela était aussi problématique, on connaîtrait des échecs permanents, or ce n'est pas le cas. Cela signifie donc que quelque chose passe, existe avec des situations certes différentes d'il y a vingt ans. Il y a vingt ans, la majorité des jeunes étaient mieux protégés, moins confrontés à des difficultés de vie. Pour certains, la situation actuelle accélère leur maturité ; pour d'autres, cela les a beaucoup fragilisés. On va retrouver ces deux catégories de jeunes chez les animateurs, ce qui fait que cette population est devenue beaucoup plus hétérogène. Un certain nombre se retrouve en difficulté devant des enfants qui eux-mêmes vivent des situations déstabilisantes.

**Le recrutement, la composition des équipes sont donc beaucoup plus compliqués qu'il y a quelques années.** Si la réalité des jeunes animateurs est prise en compte, s'il s'agit pour eux de travailler dans une équipe riche de ses différences, de compétences et d'expériences, si le directeur a intégré une dimension de formation dans son rôle et dans sa fonction, si l'organisateur a fait de cette intégration des jeunes dans les équipes éducatives un axe de son projet éducatif, le dispositif Bafa est un outil inestimable d'éducation et de pratique de citoyenneté. En revanche, le Bafa ne me semble pas fait pour s'appliquer à des dispositifs anti-été chaud, d'animation de quartier ou de centre de vacances aux publics pré-adolescents et adolescents extrêmement violents en raison de leurs difficultés.

**Marc Argilet, Jean-François Magnin**

Article extrait de [Les Cahiers de l'Animation n°34](#)

# L'activité



Ce qui suit n'est pas une réflexion sur les différentes activités considérées les unes à côté des autres, individuelles ou collectives mettant en évidence des techniques différentes. Nous ne parlerons donc pas des activités, mais de l'activité. Les exemples qui illustrent ce propos sont pris le plus souvent dans les activités manuelles ou plastique, car par expérience c'est ce que je connais le mieux. En général, lorsque l'on parle activité on

pense à activité physique, motrice, à activité manuelle, la main n'étant qu'une partie du corps. En somme c'est ce qui se voit dans le corps en action. Pour certains observateurs être actif c'est s'agiter. C'est cela et pas seulement. Roger Cousinet disait : « Celui qui s'agite, n'agit pas ».

L'individu peut être actif et rester immobile. Prenons l'exemple de la lecture individuelle et silencieuse, cette activité statique par excellence :

- Met en jeu l'intelligence, la sensibilité ;
- entraîne la pensée, la mémoire ;
- donne du champ à l'imaginaire. Alors, pourquoi oppose-t-on souvent l'activité intellectuelle à l'activité manuelle. En interrogeant l'histoire des civilisations nous constatons que :
- Le travail des mains est réservé aux esclaves ;
- le travail intellectuel est celui des maîtres, des penseurs, des savants, des sages. Cette opposition se retrouve lorsque l'on étudie l'art populaire. L'art populaire, dont les témoignages s'échelonnent du XVIème au XXème siècle est l'art du peuple. Depuis peu de temps il est reconnu, considéré, étudié et conservé. Au moment où Colbert, institue les manufactures royales, la société française vit une hiérarchie de l'art conforme à la hiérarchie sociale. Les arts libéraux, immatériels, sont réservés aux hommes libres, les arts « mécaniques » qui exigent la participation de la main sont abandonnés au petit peuple plus dépendant. En 1767, Jean-Jacques Rousseau en publiant L'Émile montre le premier, la valeur formatrice du travail des mains. Cette pensée naissante va raisonner dans toute l'histoire de l'éducation. Au début de ce siècle elle a pu prendre le nom d'éducation active. Des pédagogues comme Decroly ont utilisé l'activité comme moteur au service de l'acquisition des savoirs, des connaissances.

**L'activité dépend des moyens que possède chaque être humain pour agir**

Henri Wallon a montré l'importance pour l'être humain de l'évolution qui conduit celui-ci à la posture debout.

Ayant acquis la verticalité :

- l'enfant va vers le monde à la recherche des objets,
- l'enfant apprivoise et se sert des objets qu'il a autour de lui,
- l'enfant y imprime ses traces,
- enfin l'enfant crée ses propres objets. En se redressant, l'être humain se « dote » de nouveaux moyens :
- il libère sa bouche occupée jusqu'à une époque à tenir sa proie, à mastiquer,
- il récupère totalement l'exercice de la main, jusqu'alors utilisée pour la marche. Les centres nerveux du cerveau, ceux qui guident la main voisinent avec ceux du langage.
- On a pu remarquer que les malades mentaux jusque là muets, parlent à nouveaux lorsqu'ils agissent. Dans la suite de son évolution l'homme crée un prolongement de la main en créant ses outils. Puis il invente des machines qu'il sait construire et utiliser. En retraçant une évolution simplifiée, on comprend mieux les transformations successives de l'homme :
- homo erectus : station debout,
- homo habilis : fabrique ses premiers outils,
- homo sapiens : il réfléchit pour agir. Cette évolution est actuellement réorganisée du fait de découvertes archéologiques récentes. Dès ce moment il est humainement « outillé » pour entrer en activité.

### **L'activité, c'est quoi ?**

Prenons la définition de Francine Best, philosophe de l'éducation. L'activité est la succession d'actions...



- qui est fondée sur un besoin,
- qui répond à un intérêt,
- qui est déclenchée par un désir,
- qui fait l'objet d'un projet ouvert,
- qui se déroule par opérations fonctionnelles,
- qui constitue une expérience personnelle,
- qui donne lieu à une réflexion,
- qui permet d'atteindre un ou plusieurs objectifs : expressions, découvertes, acquisitions, communication.

**« ... L'activité est une succession d'actions... »**

- Partir de rien pour arriver à quelque chose, une production d'objets, d'émotion de plaisir.
- Cette succession d'actions se déroule le plus souvent dans un certain ordre.
- Si l'activité a un début elle a aussi une fin.
- Cette succession d'actions suppose le bilan en fin de parcours, utile pour entreprendre à nouveau en tenant compte des réussites et des échecs constatés.

**« ...Qui est fondé sur un besoin... »**

- Besoin de s'alimenter, d'exercer son corps, besoin de sommeil,
- besoin de faire jouer son imaginaire, tel cet enfant qui peignait en noir son bateau pour faire « corsaire »,
- besoin d'aller vers les autres,
- besoin d'activité.

**« ... Qui répond à un intérêt... »**

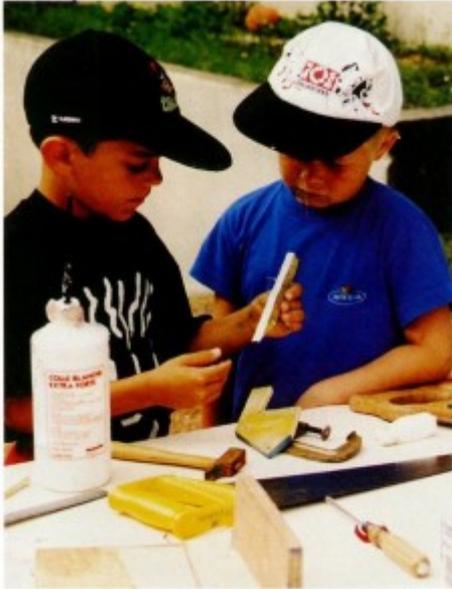
- Hélène P. a toujours voulu faire du théâtre petite, se déguiser, au lycée écrire et jouer des pièces, entrer dans une école spécialisée, monter une compagnie, devenir comédienne.
- Célestin Freinet dit : « On ne peut faire boire un cheval qui n'a pas soif »
- La manifestation des intérêts conduit au choix de l'activité.
- La liberté de choix des enfants est un principe d'éducation nouvelle.
- Souvent il faut aider l'individu à démêler et à repérer ses intérêts.

**« ...Qui est déclenché par un désir... »**

- L'étonnement devant un milieu, une activité, une science.
- La reproduction d'une activité que vous supposez donner du plaisir à ceux qui la pratiquent.
- La transformation d'un lieu de vie plus beau, plus commode, plus personnel, plus convivial.
- L'imitation d'un camarade, l'invitation à agir avec lui.
- L'intégration à un groupe d'expression, à un groupe sportif.

Les trois points qui précèdent résument les situations d'entrée en activité. Si l'éducation répond à ces trois points l'idée d'une motivation extérieure, tombe.

Cette sorte de motivation, selon D. Winnicott est condamnable. Elle place l'individu dans un état de dépendance, qui peut avoir des effets sur toute une vie. On peut dire que motiver c'est imposer. Ceci n'a rien à voir avec celui qui pratique un métier, en langage populaire « l'homme de l'art ». Il montre par l'exercice de son métier un rayonnement qui peut entraîner à l'activité.



« ...Qui fait l'objet d'un projet ouvert... »

L'activité a besoin d'un projet pour s'épanouir, projet si limité soit-il. Par expérience, le projet se déroule en phases que l'on peut caractériser :

- Période de sensibilisation : besoins, intérêts, envie, découvertes ;
- c'est le moment de l'étonnement.
- ensuite, nommer le projet le plus complètement possible : je veux jouer à..., je veux faire un...
- rencontrer un groupe de pairs, camarades ou copains pour annoncer le projet, ce qui permet d'ajuster, de compléter, d'écouter les remarques, de « socialiser » l'action.
- Si une « inscription » existe, le bilan de fin de parcours sera plus aisé et mieux mesuré. Un projet ouvert est un projet qui peut se transformer en cours de réalisation, soit à cause de difficultés imprévues soit que l'intérêt se porte sur une partie seulement du projet prenant le pas sur l'ensemble. Ce peut être le cas de projets qui n'ont pas été suffisamment élaborés dans leur définition. Le projet fermé est un projet dont on ne peut changer aucun des paramètres, en cours de route. Il est souvent le résultat d'une motivation extérieure mal acceptée, cette situation illustre également le précepte discutable « tout ce qui est commencé doit être terminé ».

« ... Qui se déroule par opérations fonctionnelles... »

- L'activité est caractérisée par une succession d'actes qui vont d'un début à une fin, un accomplissement qui va de l'idée à sa réalisation.
- Ces opérations fonctionnelles se terminent, le plus souvent, par une production dont les objectifs : expression de soi, découverte du monde, acquisitions de connaissances, communication, sont atteints. Mais le déroulement des opérations pose plusieurs questions. Il existe deux grandes tendances pour agir selon sa situation devant l'activité. Claude Lévi-Strauss dans La Pensée sauvage détermine deux groupes de créateurs : les bricoleurs et les ingénieurs. Bricoler, avant d'être un terme légèrement péjoratif, se dit d'un cheval qui va de droite à gauche, sans raison apparente, du chien qui divague, de la balle qui rebondit ici ou là. Le bricoleur a une curiosité toujours en éveil :

c'est un fouineur. Il possède un « trésor » de matériaux (souvent des rebuts) qu'il interroge et qu'il assemble par tâtonnement. Levi-Strauss dit que le bricoleur est proche d'une intuition sensible. L'ingénieur a une toute autre démarche de création que le bricoleur. Il n'interroge pas son « trésor » matériel, mais son trésor intellectuel, sa pensée. Il agit selon des lois, des principes, des concepts qui forment les points d'appui de sa création. Il peut aussi créer par tâtonnements successifs, mais picore d'hypothèse en hypothèse jusqu'à la réussite. S'il construit, il ne le fait pas petit à petit, pièce après pièce, mais globalement, tout étant déterminé à l'avance. Cette méthode ne peut rien laisser au hasard si fécond pour le bricoleur. Cette distinction permet de nous situer dans le vaste domaine de l'activité.

Le tâtonnement Tâtonner c'est communément marcher à tâtons. Dans l'activité, tâtonner c'est choisir un matériau, un outillage, une démarche qui serre au plus près le projet. Tâtonner peut donc conduire à infléchir le projet. C'est aussi hiérarchiser les différentes opérations, créer un ordre. Pendant cette phase le créateur peut découvrir et exploiter une voie nouvelle. Dans le domaine des activités plastiques il peut s'agir de remplacer une forme, une couleur, une matière par d'autres aux résultats plus satisfaisants. On retrouve cette même démarche dans les activités purement manuelles, ou scientifiques. Le tâtonnement s'arrête lorsque le projet est suffisamment clair.

L'apprentissage On doit accepter que tout n'est pas donné à la naissance. L'inné et l'acquis.

- Toutes les activités demandent à un moment ou à un autre, des apprentissages allant d'un tour de main limité à une maîtrise plus complète.
- L'activité ne peut pas être la répétition de ce que l'on sait déjà (ce qui peut être recherché pour confirmer des compétences nouvellement acquises).
- Un climat de liberté est nécessaire aux apprentissages : les prisonniers oublient presque tout de ce qu'ils ont appris.
- Il n'y a apprentissage que si l'apprenti :
- sait ce qu'il désire apprendre
- veut apprendre ce qui est nécessaire à la poursuite de l'activité. « Il faut être pris pour être appris » disent les compagnons charpentiers.
- apprendre, ce qui se résume ainsi : savoir, vouloir, pouvoir

Le premier apprentissage est l'imitation

- J'ai appris à tailler un sifflet en regardant l'oncle Alexis tailler un sifflet (y compris la mélodie : « Sève, sève mon flutiau »).
- Jacqueline Nadel a remarqué que deux enfants, mis en présence de matériel en double ne commencent à communiquer que si les deux enfants choisissent le même objet. L'apprentissage sans but est inutile : l'apprentissage trop universel, inutile dans l'instant, n'est pas fixé.

Être créatif D. W. Winnicott parlant de créativité dit : « une création, c'est un tableau, une maison, un jardin, un vêtement, une coiffure, une symphonie, une sculpture et même un plat préparé à la maison ». La créativité c'est quoi ? D. W. Winnicott répond : « une coloration de toute mon attitude face à la réalité ».



- On peut parler de pulsion créative.
- La créativité donne le sentiment que la vie vaut la peine d'être vécue car c'est le contraire de la soumission.
- « Un bébé ou un individu ne peut créer un objet que si cet objet existe déjà ». D. W. Winnicott
- « C'est en jouant et peut être seulement quand il joue, que l'enfant ou l'adulte est libre de se montrer créatif ». D. W. Winnicott

Ne pas nier l'importance du résultat

- Produit, émotion, plaisir.
- L'activité et ses produits créent des problèmes qui aident ou rebutent l'individu en façonnant son esprit.
- Une chose produite n'est pas extérieure à l'individu. Tony Lainé dit que cette chose vaut une signature.
- L'objet n'est pas seulement une masse de matières, il porte en lui une signification culturelle. Un papier découpé chinois ne ressemble pas à un papier découpé polonais.
- L'objet témoigne d'un milieu. L'art populaire est l'art du peuple. Une poterie de La Borne n'est pas une poterie de Ligrion. Au cours des opérations fonctionnelles on peut poser la question de l'intervention de l'éducateur :
- Quand et comment intervenir.
- Rechercher une attitude positive en fonction du projet.
- Lorsque un intérêt se manifeste :
- écouter
- aider à démêler le projet, à le débrouiller.
- le fixer en le nommant le plus complètement possible.
- autant que possible l'enregistrer devant un groupe témoin.
- savoir discrètement suivre le projet.
- partager raisonnablement l'intérêt, l'inquiétude
- entretenir le besoin d'exactitude conforme au projet
- ne pas laisser entreprendre l'impossible. Activité trop longue, trop complexe.
- encourager.

« ... Qui constitue une expérience personnelle... »

- Que penser de la création collective ?
- Tous les enfants sont-ils créatifs ou sont-ils de la manoeuvre au service d'un leader° ?

- Au contraire l'expérience personnelle est la seule capable : de se mesurer, de savoir où l'on est, de se situer, de tracer des perspectives.

« ... Qui donne lieu à une réflexion... »

- Réflexions différentes selon les situations.
- Constat pendant le parcours, d'où nécessité d'inscrire le projet.
- Comment j'ai vécu l'activité.
- Ce que j'ai gagné, pas seulement sur un plan technique.
- « Qui » et « quoi » m'aident° ? « qui » et « quoi » me gênent ?
- Que faire maintenant ?
- Le bilan permet de me situer, par rapport aux autres. Alors que nous n'avons rien dit des questions purement techniques, voire technologiques, nous avons élaboré les rapports qui peuvent exister entre l'activité et l'Éducation Nouvelle.

« ... **Qui permet d'atteindre un ou plusieurs objectifs...** » Expression de soi

- L'activité personnelle conduit le plus souvent à l'expression personnelle et dans certaines conditions à celle du groupe.
- L'expression est jubilatoire Fierté de la réussite ou des progrès vers la réussite. Affirmation de nouveaux pouvoirs. L'expression dépend également des moyens mis en oeuvre. Il ne s'agit d'ailleurs pas que de richesses matérielles.
- Il n'existe pas de petites expressions futiles, mais dans tous les cas de résultats essentiels.
- Ces objectifs peuvent se confondre avec la désignation plus générale des « Arts et techniques », au service de l'individu.

Découverte du monde

- L'activité favorise la découverte du monde.
- C'est sans doute ce que l'on appelle la découverte du milieu qui constitue l'activité la plus favorable : mener l'enquête, l'interrogatoire, établir des statistiques permettant les comparaisons, etc.
- La curiosité saine et active est le moteur de la découverte. Savez-vous comment on épluche une pomme au Vietnam ou comment le boucher lorrain affûte ses couteaux ?
- La découverte peut commencer par des comparaisons techniques, donc palpables. Tel ce potier de Puisaye mis en présence d'un potier japonais discutant de four sans langue commune.

Acquisitions de connaissances

- Les principes d'éducation nouvelle nous convient à agir pour apprendre.
- Par expérience, il est notoire que l'activité favorise les connaissances (par le fait même d'agir), et de mieux fixer et retenir celles-ci.
- L'apprentissage et la poursuite par soi-même d'une activité favorisent mieux l'acquisition que de se fier au témoignage des autres.
- Plus l'activité est proche d'un « métier », plus elle a les moyens de se

fortifier. Les activités de type occupationnels sont donc à proscrire comme celles que l'on ne retrouvera jamais dans sa vie future.

- L'activité nous met directement en contact avec des techniques qui demandent de délier son corps, ses mains, ses gestes pour s'engager toujours davantage et d'une manière toujours plus juste.

## Communication

- L'activité pour se nourrir et se diversifier a besoin de communication.
- Le langage articulé n'est pas le seul moyen de communiquer. Il en existe bien d'autres peut être plus discrets ou plus secrets. Pendant l'activité un geste répond à un autre geste (on aurait besoin d'une troisième main), un geste d'appel. Un sourire engage un autre sourire. Une connivence s'installe dans les rapports entre « compagnons » attachés à une tâche commune.
- Il faut savoir tenir compte du langage des autres. Chaque métier à son vocabulaire. Dans le bruit de la gare de triage des wagons, les signes utilisés par le trieur : se touchant la tête signifie la tête de la rame, la main sur le ventre, les wagons du milieu, plus bas° : la queue de la rame. Le bruit que font les ciseaux des petits mains d'un atelier de couture, prévenant un danger. Sur l'enclume, les quelques coups de marteaux d'un forgeron indiquent le rythme et l'humeur. On peut trouver le même type de communication chez les sportifs, les comédiens, les musiciens.

Tirons deux grandes conclusions : Une confiance inaltérable dans les possibilités de l'individu. « Tout être humain peut se développer et même se transformer au cours de sa vie. Il en a le désir et les possibilités. » Une place primordiale de l'activité dans l'acquisition des savoirs, des connaissances, du savoir-être.« L'éducation doit se fonder sur l'activité, essentielle dans la formation personnelle et l'acquisition de la culture. » Ces conclusions reprennent « les principes qui guident notre action » élaborés en 1957 au congrès des Ceméa de Caen et qui n'ont jamais été remis en question.

**Robert LeLarge**

Article extrait de [Les Cahiers de l'Animation n°33](#)

---

## [La tartine de confiture](#)

## **A-t-on jamais vu une tartine de confiture sans pain ?**

Une vraie tartine de confiture dont la seule évocation agace les papilles, fait palpiter les narines, et déclenche inmanquablement un sourire de contentement. Une de ces tartines où la marmelade de mirabelle, la confiture de myrtilles sont venues s'étendre langoureusement sur une mie serrée, irrégulière, souple, odorante, légèrement acidulée, calée au milieu d'une croûte plus brune que dorée, craquante, chantante, complice. Bien malin qui dira qui du pain ou de la confiture fait la



tartine. Elle sera osmose. Mais elle ne sera pas sans pain. Pourtant, ce n'est pas l'évocation du pain qui vient à l'esprit en premier quand on évoque une tartine de confiture. Il semble en être devenu l'élément habituel, usuel, presque anonyme. Indispensable, mais anonyme. Socle incontournable, mais si l'on y prend garde, socle oublié. Et oublié alors tout ce que ce pain a nécessité d'effort, de travail, de compétence, de temps, d'attention, d'amour parfois. Et s'il en était de même pour l'activité ? Ou plutôt pour la vie quotidienne ! La fameuse activité, celle qui fait les plannings et les catalogues, celle dont on parle sans arrêt, celle pour qui on pense que les enfants vont dans les structures de loisirs collectifs. Celle qui a été bien ou mal menée. Celle pour qui les moyens manquent souvent, ou qui va tous les englober. Cette activité tellement noble qu'elle ne peut plus être encadrée que par une aristocratie de spécialistes, pendant qu'une valetaille de torche-culs s'échine dans l'ombre à faire en sorte qu'elle existe ! Bref, L'activité : Que serait-elle sans la vie quotidienne ? Mieux encore, serait-elle sans la vie quotidienne ?

**Pas d'activité sans vie quotidienne organisée** Indissociables, certes. Indissociables l'activité et la vie quotidienne. D'autant que tous les éléments de la vie quotidienne sont activité. Mais il n'y aurait pas d'autres activités possibles sans la vie quotidienne. Qui peut se vanter de pratiquer quelque activité que ce soit sans avoir dormi, mangé ? Sans s'être à minima lavé, vêtu. Sans avoir l'équilibre affectif suffisant que donne la conscience du cadre, des limites spatiales et temporelles. Sans avoir l'assurance que les repères personnels, voire intimes sont stables et protégés. Les historiens de l'éducation affirment qu'elle est apparue, en tant qu'activité organisée, quand les besoins fondamentaux ont été assouvis. À cette époque, les besoins fondamentaux recouvraient l'abri, la nourriture, le vêtement, la survie... Il n'empêche qu'il reste, dans notre époque moderne, quelques besoins fondamentaux, qui, s'ils ne sont plus de l'ordre de la survie, restent de l'ordre de la vie tout court. Alors disons le tout net. Il n'y a pas d'activité tant que tous les éléments qui font la vie quotidienne ne sont pas réalisés, et bien réalisés. Il peut y avoir ersatz, agitation, mais pas activité. Et comme pour le pain de la tartine, il va falloir se pencher sérieusement sur la rigueur, le travail, la compétence que nécessite la mise en place de la vie quotidienne. Non seulement il va s'agir de dormir, de manger, mais il va s'agir de bien dormir et de bien manger. De mettre en place les éléments indispensables pour que chacun puisse répondre à ses

propres besoins. Il va être question d'organisation et de rangements, de déplacements, de courrier et de linge, d'argent de poche et d'accueil, de toilette et d'intimité, de lits et de salles à manger...



**Permettre à l'enfant de prendre ses repères** Tout ce qui fait les conditions de l'activité. Et bien au-delà. Parce que tous ces éléments de la vie quotidienne sont fondateurs. Fondateurs des personnes avant que d'être fondateurs d'activité. C'est autant au travers de son cadre de vie, familial, scolaire que dans ses temps de loisirs que l'enfant se construit. C'est d'abord dans la quotidienneté qu'il va

prendre les éléments indispensables, les repères. C'est souvent en participant à l'aménagement de son lieu de vie qu'il prendra conscience de son propre espace, qu'il en mesurera les évolutions. Et d'un coup, la notion de rangement prend une autre dimension. Si elle n'est que contrainte morale, elle ne présente aucun intérêt. Si par contre, elle ressort de la plus élémentaire organisation de son propre espace, elle s'élève au rang d'activité. Il en sera de même quand il s'agira de prendre conscience, puis de connaître son corps. La toilette, le soin de son corps, l'habillement, donc le linge, tous ces éléments se trouvent teintés de couleurs bien plus nobles d'un seul coup, parce qu'on se situe dans le domaine du développement de la personne, et plus seulement dans celui des tâches ingrates à oublier le plus vite possible.

**Mais alors on pourrait imaginer un renversement de valeurs !** Finie la valetaille de torche-culs anonymes bâclant au plus vite tous les temps de vie quotidienne pour confier les enfants à ces spécialistes de l'activité. Le socle du travail de l'animateur est l'organisation et la gestion des temps de vie quotidienne. Parce que ce sont eux qui conditionnent l'activité. La valorisation du travail de l'animateur doit se faire dans la reconnaissance du caractère indispensable de la vie quotidienne. Bien souvent, c'est dans des éléments obscurs, parce qu'habituels, qu'il faut aller chercher les causes de tels ou tels dysfonctionnements. Quand une activité n'a pas fonctionné, alors qu'elle était le choix des enfants, c'est souvent en amont qu'il faut aller chercher la cause. Dans un dysfonctionnement de la vie quotidienne. Il pourra autant s'agir de sommeil insuffisant que de problèmes de linge, de temps de repas mal pensé que de rangement de chambres ou de salles.

**Etre garant de la qualité du cadre de vie** Le rôle des adultes prend une toute autre connotation. Organiser la vie quotidienne. Puis veiller à son bon déroulement, dans l'intérêt de chacun. Avoir constamment à l'esprit que l'indispensable est dans le cumul de petits détails quotidiens, souvent anodins, mais qui rythment la vie des enfants et des



jeunes, qui en assure le cadre, devenu presque invisible. Un cadre qui engendre des contraintes, qui contient... Ne se focaliser que sur la seule activité, ce n'est voir, toute proportion gardée, que la partie visible de l'iceberg. Et puis, s'il n'est pas certain que les enfants aient véritablement besoin des adultes quand il va s'agir de jouer – il est même possible qu'à ces moments là nous soyons plus gênants qu'autre chose -, il est certain qu'ils en ont besoin pour organiser le cadre de vie dans sa quotidienneté, parce qu'il ne sont pas en capacité de l'appréhender seuls. C'est même peut être à cela que servent les adultes. Organiser la vie quotidienne, en être garant. De manière volontaire, têtue. La confiture sans pain... ça devient très rapidement écœurant.

**Alain Ghéno**

Article extrait de [Les Cahiers de l'Animation n°32](#)

---

## En passant par le BAFA

Si l'animation volontaire n'existait pas, il serait urgent de l'inventer... Pour de multiples raisons...



Parce que l'objectif d'une société qui met l'éducation au centre de ses préoccupations ne peut être que de développer les formes les plus élaborées d'accueils d'enfants et de jeunes dans les structures de loisirs et de vacances, il y a nécessité de prendre en compte à sa juste valeur le besoin temporaire de renforts d'encadrement pendant les périodes de vacances scolaires.

Parce que l'objectif d'une société démocratique est de favoriser l'accès aux vacances et aux loisirs du plus grand nombre, elle doit prendre en compte à sa juste valeur la participation solidaire des animateurs et directeurs volontaires au coût des séjours, quand ils acceptent, voire proposent d'être indemnisés et non salariés.

Parce que l'objectif d'une société solidaire est de favoriser une véritable insertion sociale et culturelle de sa jeunesse, elle doit lui permettre d'exercer une activité responsable, d'expérimenter une activité citoyenne, en consacrant une partie de son temps libre à l'encadrement d'enfants et de

jeunes dans leurs temps de vacances et de loisirs.

Parce que l'objectif d'une société novatrice est d'interroger en continu ses pratiques éducatives, elle doit continuer de favoriser cette rencontre de la connaissance et de l'enthousiasme, de l'expérimentation et de l'expérience, de la naïveté et de la sagesse.

Parce qu'une société qui a inventé le concept d'éducation populaire et voté la loi de 1901 sur la liberté d'association doit poursuivre ses avancées considérables, elle doit faire toute la place aux militants associatifs, sans qui le concept même d'éducation ne tiendrait plus qu'à une douteuse agitation productiviste.

### **Quelle réponse à toutes ces ambitions ?**

Le bénévolat ? Donner gratuitement de son temps à l'élaboration et à la réalisation d'une action éducative ? Peut-être, si la sécurité matérielle de la personne qui s'y engage est assurée, mais surtout si l'animateur ou le directeur bénévole est assuré d'une protection sociale, si son activité est couverte par les systèmes d'assurances. En effet, dans une situation d'animateur bénévole, ce fameux animateur à qui on rendrait service en le prenant en plus ( ? ), que se passera-t-il en cas d'accident du travail (sic !) ou de préjudice subi par un enfant placé sous sa responsabilité ? Peut-être également, à considérer que cette activité d'encadrement est exempte de tout échange marchand. Le salariat ? Exercer une activité régie par l'organisation et les lois régissant le travail ? Peut-être, si on trouve acceptable la juxtaposition d'une multitude de micro-contrats, ou pour mieux dire, l'institutionnalisation d'une certaine précarité. Peut-être encore, si on considère qu'il est possible de s'occuper d'enfants et de jeunes dans leurs temps de loisirs et de vacances en travaillant trente cinq heures par semaine, sans dépasser dix heures de travail par jour, ni outrepasser ces douze heures d'amplitude du travail (un début de travail à 7 heures du matin impose une fin de cette journée de travail à 19 heures). L'adaptation de cette organisation du travail aux centres de vacances crée des difficultés insurmontables pour assurer la prise en charge globale d'un enfant tout au long de sa journée (et de sa nuit). Peut-être toujours si on milite pour que la relation « professionnelle » dans ses périodes d'encadrement temporaires soit une relation hiérarchisée, la relation de subordination qu'implique le salariat. Peut-être enfin, si on pense que le salariat est la seule forme possible d'institutionnalisation d'une activité sociale. Mais, une société moderne n'a-t-elle pas à créer de nouvelles formes d'organisation ? Imaginons par exemple un statut qui permette à un jeune de 17 ans, pour peu qu'il ait suivi une formation, ou une information, une sensibilisation, d'être partie prenante, acteur d'un projet collectif. Partenaire de ce projet sans autres liens de subordination que cet attachement volontaire au projet.

### **Imaginons**

Imaginons que ce projet soit l'organisation d'un centre de vacances ou de loisirs, sur une période de vacances scolaires. Imaginons que cette participation volontaire, définie et cadrée dans le temps, favorise, impulse même une redéfinition de l'idée de vacances et de loisirs. Imaginons que ce

jeune bénéficie d'une rémunération, sous forme d'une indemnité, non imposable, dégagée d'une grande partie des charges sociales, pour favoriser le coût minimum des séjours. Une rémunération qui, hors d'un échange purement marchand de sa force de travail reconnaisse et valide un besoin d'autonomie financière, ou soutienne financièrement des projets de jeunes citoyens, ou encore favorise la poursuite d'études. Imaginons que l'État, conscient de la nécessité de favoriser le développement de cette forme d'accueil des vacances collectives assure la protection sociale de ce jeune. Imaginons que ce jeune soit reconnu dans ce qu'il porte paradoxalement d'enthousiasme et de craintes, de conscience de ses responsabilités et de naïveté, de capacités et d'incompétences, et que toute cette fougue puisse être canalisée par des pairs, ou des professionnels compétents. Imaginons un statut qui ne définisse pas l'action de ce jeune par un taux horaire et une masse de tâches à réaliser. Imaginons des lieux où les décisions associent le plus grand nombre, dans un apprentissage concret de la citoyenneté, et où ce jeune se construirait en se confrontant à d'autres, à l'autre, dans une dynamique enthousiaste et concrète d'éducation populaire. Imaginons un lieu, une forme d'action qui oserait inventer du sens en continu, hors des schémas pyramidaux d'un savoir descendant, qui oserait prouver que la pédagogie est une matière vivante qui s'élabore au plus juste dans des partenariats les plus démocratiques possibles. Imaginons une société qui pense qu'elle est en capacité d'inventer de nouveaux statuts. Un statut du volontariat ? Ce serait un bon moyen de prouver qu'on peut encore concrétiser les utopies.

**Alain Ghéno**

Article extrait de [Les Cahiers de l'Animation n°31](#)

---

## Animateurs volontaires, que va-t-il se passer cet été ?

Vous voilà engagés dans ce que l'on appelle l'animation volontaire. Vous venez de suivre la première étape de la formation BAFA et vous allez encadrer un séjour de centre de vacances ou un centre de loisirs. L'animation d'enfants se concrétise un peu plus pour vous, et, cette perspective approchant, vous vous demandez peut-être ce que sous-tend cette notion de volontaire si souvent utilisée. Vous avez entendu parler du volontariat humanitaire, vous avez vu



ces médecins, ces infirmières partir conduire des actions plus ou moins médiatisées dans d'autres pays du monde où la guerre, les catastrophes naturelles nécessitent leur intervention, parce qu'il faut faire acte de solidarité, d'entraide et de soutien. Vous avez aussi forcément entendu

parler des pompiers volontaires de votre commune ou autour de vous, qui, au-delà de leur activité principale, professionnelle ou pas, se consacrent à cette action d'intérêt général pour la sécurité de leurs concitoyens.

**Des motivations diverses** Deux notions ressortent de ces exemples, la solidarité et l'engagement personnel pour une action d'intérêt général. ! Vous avez choisi cette formation parce que vous avez envie de vous occuper d'enfants en CVL. Le souvenir de votre propre expérience de colon, de participant ou de participante en tant qu'enfant ou jeune vous a donné envie de "passer de l'autre côté". Votre situation personnelle vous conduit aussi peut être à chercher un job d'été, un " petit boulot " intéressant, différent et en rapport avec des enfants. Vous pensez aussi sans doute à votre avenir professionnel et, travailler dans l'animation, ça vous branche ! Quelles que soient les raisons qui ont fait que vous êtes aujourd'hui prêts et prêtes à encadrer des enfants en CVL, il est important que vous soyez informés des enjeux et des débats qui portent actuellement sur le statut des animateurs de centres de vacances et de loisirs. On vous a parlé sans doute lors de votre stage théorique du cadre administratif et des conditions dans lesquelles vous alliez intervenir cet été en CVL. On a dû aussi vous dire ce que sont les centres de vacances et de loisirs et à quoi ils servent.

**Qu'en est-il exactement ?** Rappelons ici que ces structures sont issues pour la grande part de besoins sociaux et éducatifs très forts, notamment à la sortie de la dernière guerre mondiale. Ils ont également pour origines les luttes sociales qui ont permis l'accès aux vacances par exemple lors du Front populaire de 1936. Ils ont aujourd'hui également une fonction sociale très importante, répondant ainsi aux demandes de garde des parents qui travaillent, ce qui est le plus courant pour les centres de loisirs. D'autre part, lorsque vous avez trouvé votre stage pratique, le directeur et ou l'organisateur ont dû vous parler des conditions d'embauche. S'ils ne l'ont pas fait, en voici les grandes lignes et les origines. Vous le savez, les centres de vacances et de loisirs, auparavant appelés colonies de vacances et centres aérés, existent depuis fort longtemps. Les moniteurs et les directeurs de séjours étaient pour la plupart des enseignants, des étudiants, des personnes engagées dans les questions sociales et éducatives. En 1988 (il y a bien longtemps pour vous !), le développement des séjours, les besoins croissants en matière de propositions de séjours et d'activités ont nécessité la création de structures d'accueils plus permanentes. Des emplois se sont créés et des formations professionnelles ont été mises en place. Une convention collective pour l'animation socioculturelle a été signée et une annexe, appelée l'annexe II, a défini les conditions de rémunération pour les animateurs occasionnels, autrement dit pour vous. Ces conditions de rémunération sont définies par un système qui inclut, entre autre, dans ses modes de calcul une référence à la logique du salariat. Ce dispositif est aujourd'hui en vigueur et, selon la règle communément admise, vous devrez être rémunérés par votre organisateur pour l'action que vous allez conduire en CVL. Pour autant, le cadre défini par cette annexe II est aujourd'hui insatisfaisant parce qu'il reste ambigu sur le sens de votre action (vous n'êtes pas réellement salarié mais le calcul de votre rémunération fait partiellement référence au salariat) et qu'il ne valorise pas le sens de votre engagement comme animateur volontaire.

**Un statut pour le volontariat** C'est pourquoi les Ceméa se battent, avec d'autres partenaires, pour que soit reconnu un statut du volontariat dans les CVL. L'animation volontaire est un dispositif d'État qui est spécifique à la France. Les pays voisins nous l'envient et plusieurs d'entre eux mettent en place des formations similaires basées sur les mêmes valeurs, de respect de l'autre, de solidarité et de prises de responsabilités par les personnes dont les jeunes. Les formations BAFA pour les animateurs et BAFD pour les directeurs sont en effet des formations qui permettent à des personnes dont ce n'est pas a priori le (futur) métier d'avoir une action éducative en direction d'enfants en vacances collectives. Ce dispositif permet en effet la prise de responsabilités sociales et éducatives en grandeur réelle pendant les séjours. Il reconnaît cette capacité aux citoyens de 17 ans ou de 50 ans... sur ses fonctions différentes, d'animation ou de direction. Il représente une expérience concrète pour vous dans une situation d'éducation à la fois pour ceux dont vous allez vous occuper dans le séjour et pour vous-même. Il doit se dérouler sans lien de subordination, mais dans un engagement au service de l'intérêt collectif. Il doit se dérouler dans un cadre défini par l'État, les CVL, donnant à tous les acteurs des droits et des devoirs, qu'ils soient animateurs directeurs, formateurs ou organisateurs de séjours. Il traduit, au travers des projets éducatifs et politiques des organisateurs, la possibilité et la pertinence de rapports sociaux différents du bénévolat et du salariat avec cet engagement volontaire. Il fait donc vivre à ces personnes dont beaucoup de jeunes des expériences de vie sociale basée sur des valeurs de solidarité, d'échanges de savoirs, de construction collective d'un projet éducatif. Il contribue depuis longtemps à l'identité des CVL et au sens de la vie collective qui les caractérise. Il valorise, dans une société où l'individualisme domine, les valeurs de solidarité, de respect de l'autre. Il permet aux personnes, quelles que soient leurs motivations à l'entrée en formation, de prendre progressivement conscience de l'importance et du sens de leur action en CVL et de leur rôle dans la société et l'éducation des enfants. Cette énumération un peu longue et complexe pour vous peut être, est très importante. Tous ces caractères particuliers au volontariat montrent simplement que votre action en centre de vacances ou de loisirs est bien autre chose que le simple " passe temps " ou " petit boulot " envisagé au départ ! Vous voilà embarqués dans quelque chose d'essentiel, l'éducation, et cela doit être reconnu !

**La situation actuelle** Le ministère de la Jeunesse et des Sports, les organismes de formation du BAFA et du BAFD, les organisateurs des cvl, tous les acteurs de ce secteur souhaitent sortir de cette situation insatisfaisante ou certains d'entre vous ne reçoivent pas d'indemnité sous prétexte qu'ils sont stagiaires, ou qu'ils sont " pris en plus " de l'équipe, ou encore soi disant pour leur rendre service parce qu'ils ne trouvent pas de stage pratique... Cette situation fait aussi que tous les animateurs ne trouvent pas sur leur séjour la considération, l'écoute, l'accompagnement et l'aide qu'ils devraient recevoir par les adultes qui dirigent. D'autre part, l'annexe Il a été également utilisée de façon abusive pour des personnes qui interviennent à temps complet et devraient bénéficier d'une formation professionnelle et d'un salaire correspondant à cette qualification. De plus elle a été remise en cause par des inspecteurs du travail dans plusieurs cas d'utilisation abusive. Face à cela, le ministère de la Jeunesse et des Sports

a été interpellé par les associations d'éducation populaire, les grandes fédérations qui ont fait des propositions pour créer un statut du volontaire en CVL. Le gouvernement a répondu par une proposition de dispositif, appelée JAVOS, pour jeune animateur volontaire stagiaire. Elle est avant tout une réponse d'ordre technique qui limite le volontariat à des tranches d'âge, et transforme cet engagement ou ce qu'il pourrait être en un parcours semblable à ceux mis en place dans les logiques de formation pré-professionnelles et qui rappellent ce que certains d'entre vous vivent dans leur cursus scolaire avec des tuteurs, des maîtres de stage et un statut de stagiaire. Cette proposition ne répond donc pas à la situation et ne prend pas en compte le sens, ne valorise pas l'engagement des personnes dans une action éducative et solidaire. Elle ne reconnaît pas la spécificité de cette contribution à un intérêt général pour la société, et n'encourage pas l'acte solidaire, dans un esprit d'entraide, de solidarité, d'éducation populaire, des personnes, qu'elles aient 17 ans ou 40 ans, qu'elles soient lycéennes, étudiantes, en recherche d'emploi, salariées ou retraitées...

**Et cet été ?** Les Ceméa travaillent, avec d'autres, à l'élaboration d'une proposition de loi pour créer de façon législative un statut de volontaire dans l'animation des CVL. Dans cette attente, cet été, vous serez toujours des animateurs et animatrices volontaires, et vous devrez être rémunérés, le cadre général étant toujours l'annexe II de la convention collective de l'animation. Les travaux et les négociations se poursuivent, nous espérons qu'ils permettront d'aboutir et de retrouver une situation plus satisfaisante, pour vous, qui allez vivre nous l'espérons une fantastique expérience avec des enfants, avec d'autres jeunes et avec des adultes au cours de votre séjour. C'est important pour les enfants et les jeunes qui partent en vacances collectives et pour ce secteur des CVL qui accueille chaque année plus de 6 millions d'entre eux...

**Vincent Chavaroche**

Article extrait de [Les Cahiers de l'Animation n°31](#)

---

## [L'accueil en centre maternel](#)

Accueillir de jeunes enfants, c'est avant tout assurer leur sécurité affective pour qu'ils profitent au mieux de leur séjour.



La séparation d'avec la famille peut être chez le jeune enfant une source d'angoisse et avoir de graves conséquences sur son développement si elle est mal vécue. L'enfant ne doit pas se sentir abandonné par ses parents et garder des liens avec eux tout au long du séjour. Il va découvrir un environnement inconnu, de nouveaux lieux avec de nouvelles règles de vie : le centre de vacances avec d'autres enfants, de nouveaux adultes. Pour qu'il puisse se construire des repères dans le temps, dans l'espace et dans les relations interpersonnelles et pour que sa sécurité affective soit assurée, l'équipe a créé un cadre de vie à partir de ce double besoin de sécurité et d'autonomie. Le séjour en centre de vacances est ainsi une occasion pour l'enfant de conquérir une plus grande autonomie et il peut se risquer à prendre des initiatives.

**Repères dans les relations** Un groupe de vingt ou trente enfants est beaucoup trop important pour permettre à de jeunes enfants de s'y retrouver. Celui-ci a besoin de vivre dans un groupe restreint pour établir des relations et se sentir reconnu dans sa singularité. Dans notre centre, nous avons décidé de répartir les enfants en deux grands groupes. Sur le premier séjour, le groupe des "petits" comptait quinze enfants âgés de 4 ans et trois animateurs ; le groupe des "grands" comptait quinze enfants de 5 à 7 ans et deux animateurs. Cela permet également de mieux respecter le rythme de vie spécifique des plus jeunes. Chaque grand groupe était divisé en deux ou trois petits groupes, avec un animateur de référence. Cet animateur, le même pendant tout le séjour, sert de point de repère aux enfants. Ainsi l'animateur peut avoir des relations privilégiées et individualisées avec chaque enfant. Il vit avec son petit groupe les différents moments de la vie quotidienne. Ayant peu d'enfants dont s'occuper, il est plus disponible auprès de chacun et peut prendre le temps de les accompagner. Cet accompagnement individualisé permet à chaque enfant d'acquérir plus d'autonomie. l'animateur ne "fait pas" à la place de l'enfant mais l'aide à réussir seul, tout en restant vigilant. Par exemple, au moment de la douche, l'enfant se lave seul mais on veille à ce qu'il se rince bien et on l'aide éventuellement à s'essuyer convenablement. Le coucher, moment délicat où renaît l'angoisse ou la séparation a pu se passer sans grande difficulté. L'enfant peut compter sur son animateur disponible pour parler avec lui de la journée passée, des projets pour le lendemain. Il peut ainsi rassurer l'enfant et prend le temps pour l'accompagner jusqu'à son endormissement. Chaque petit groupe était doté d'un

signe distinctif : un soleil, un lapin, un clown... Ce signe était repris à plusieurs endroits : la porte de la chambre, l'endroit où étaient rangées les chaussures, les valises au moment du départ... Quelques jours avant le début du séjour, l'animateur de référence a écrit une carte à chaque enfant de son groupe. Cette carte personnalisée (le prénom de l'enfant y été inscrit) lui souhaitant la bienvenue comportait la photo de l'animateur et le signe distinctif de son petit groupe. Elle a facilité la séparation avec les parents au moment du départ, L'enfant sachant avec qui il allait passer les dix jours du séjour. L'animateur n'est plus un inconnu. L'enfant peut aller vers lui, l'appeler par son prénom. Plusieurs enfants l'avaient apportée avec eux et la ressortaient le jour où l'animateur était en congé (nous avons même vu un enfant la ressortir l'année d'après en espérant retrouver son animateur). L'enfant a passé la première journée au sein de son petit groupe. Puis, progressivement, il a élargi ses relations au sein du grand groupe, au moment du repas et pendant les activités. Cela pour lui offrir davantage de possibilités tout en conservant les repères nécessaires, car son animateur de référence restant le même, il savait qu'il pouvait ce retrouver à tout moment, notamment pour la vie quotidienne. Bien sûr, les groupes ne sont pas "étanches". L'enfant a la possibilité d'aller voir un autre enfant : son frère, sa sœur, un copain... Dès le début, nous avons pris soin de montrer à l'enfant où dormait son petit frère ou sa grande sœur. Nous avons également accepté que deux sœurs n'appartenant pas au même groupe, dorment la première nuit dans la même chambre. Dès le premier jour, les autres adultes travaillant sur le centre (la cuisinière, le directeur, l'assistante sanitaire) ont été présentés aux enfants. L'équipe de direction a organisé son travail pour être au maximum présente auprès des enfants et des animateurs. Cela est très important, d'autant plus qu'il lui revient de remplacer l'animateur de référence pendant son jour de congé.



**Avec les parents** Nous avons enfin souhaité associer au maximum les parents. Certes, ils ne sont pas physiquement présents (bien qu'ils aient la possibilité de venir voir leur enfant). Mais travailler avec eux a facilité l'intégration de leur enfant dans le centre. Avant le séjour, nous leur avons envoyé un document leur présentant nos objectifs et leur décrivant le plus précisément possible la vie de leur enfant sur le centre. Ce document a deux intérêts : informer les parents, les rassurer mais surtout les inviter à parler avec leur enfant du séjour qu'il va vivre. Nous y avons d'ailleurs incorporé des photos du centre et des environs. En écoutant les enfants les premiers jours, je sais que beaucoup l'ont regardé avant de venir. Ce document a eu d'autant plus d'importance que plusieurs parents n'ont pas pu venir aux réunions d'informations. Ce travail avec les parents avant le séjour est très important. L'enfant peut ainsi se rendre compte qu'il n'est pas abandonné à des inconnus mais confié à un animateur avec qui ils ont des relations et en qui ils ont confiance. C'est pourquoi nous avons décidé aussi malgré un voyage en car avec plusieurs points de ramassage, de prendre ce temps au moment du départ pour parler avec chaque parent en présence de l'enfant. Pendant le séjour, celui-ci reste en contact avec ses parents par

le courrier et par le téléphone. Cela a entraîné quelques larmes, mais quel bonheur pour un jeune enfant d'entendre ses parents lui dire qu'ils l'aiment et qu'ils pensent à lui. Nous avons été vigilants aussi pour que chacun reçoive du courrier de ses parents, n'hésitant pas à appeler pour réparer un oubli : car la carte qu'il reçoit "concrétise" le lien maintenu avec les parents. L'enfant peut la cacher secrètement ou l'afficher près de son lit. Il peut demander qu'on la lui relise plusieurs fois, notamment dans les moments d'angoisse.

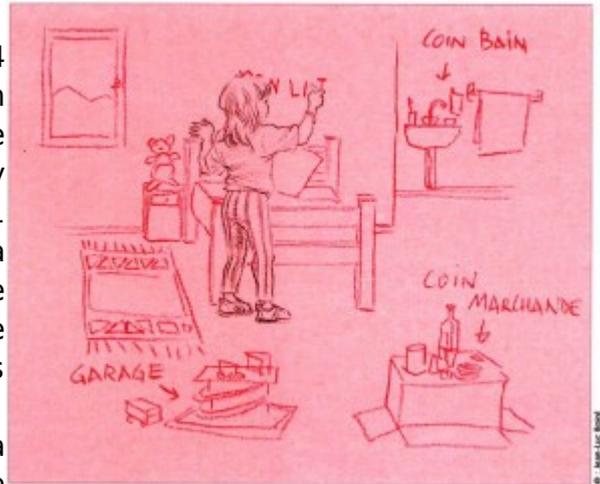
**Repères dans l'espace** L'organisation de l'espace est importante dans le centre de vacances. S'il est organisé pour que l'enfant se l'approprie, il va favoriser la naissance d'activités, l'envie de découvrir, de manipuler, de construire, de jouer... Encore faut-il que l'enfant s'y sente en sécurité. L'équipe a donc travaillé à partir de la notion de territoire, propre à chaque groupe d'âge. La proximité du centre a permis à l'ensemble de l'équipe de se rendre sur place un week-end avant l'arrivée des enfants. Tous les animateurs ont pu découvrir la structure et l'environnement. Cette appropriation de l'espace a permis à l'équipe d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions. On est en effet plus à l'aise lorsque l'on connaît bien les locaux et l'environnement. Ce week-end a également permis d'aménager les différents espaces, les lieux de vie et d'activité : chambre, salle à manger, salle de jeux, salle d'activité manuelle, parc... Certains étaient plus particulièrement destinés à un grand groupe : salle de jeux, coins extérieurs, partie de la salle à manger. Ce choix permet de tenir compte au mieux des besoins et des capacités des enfants d'âges différents, mais aussi d'éviter une trop grande concentration d'enfants dans un même endroit. Cependant un "grand" a la possibilité d'aller dans la salle de jeux des petits, ou un "petit" d'aller explorer l'espace des grands.

La salle de jeux est le lieu privilégié du grand groupe. Différents coins étaient installés : coins poupées, dinette, circuit voitures, coins livres... Un coin repos fait de matelas et d'oreillers recouverts de tissus permet à un enfant de se retirer du groupe et de se reposer un instant avant de retourner jouer seul ou avec ses copains. Au cours du premier séjour, nous avons remarqué que la salle de jeux des grands était mal située et peu investie par les enfants de ce groupe. Nous avons attendu pour la déplacer et la réaménager la fin du premier séjour. Ce n'était pas seulement dû à un manque de temps. Nous ne voulions pas perturber les enfants. S'il est en effet possible d'apporter des modifications aux aménagements, voire en ajouter de nouveaux, pendant un séjour, il est important que l'aménagement global reste stable pour permettre aux enfants de garder les repères qu'ils se sont construits.

Chaque petit groupe était réparti en une ou deux chambres. L'animateur de référence dort dans une chambre à proximité. Les signes distinctifs de chaque petit groupe sont reportés sur les portes de ces différents lieux. En aménageant les espaces, nous avons également réfléchi aux parcours des enfants afin d'éviter que tous se retrouvent en même temps dans le même couloir étroit. Les premiers jours, l'animateur de référence accompagnait les enfants dans la découverte de l'espace, leur rappelant souvent où se trouvaient les différents lieux, quels chemins prendre pour aller de la

chambre à la salle de jeux ou à la salle à manger... Au fur et à mesure que les enfants s'approprièrent les espaces, ils pouvaient circuler librement. Cette conquête progressive d'une plus grande autonomie s'est faite à un rythme différent selon les enfants, mais nous avons pu constater que dès le deuxième jour, certains allaient, venaient et jouaient sans la présence d'animateur.

**Repères dans le temps** Pour un jeune enfant, se repérer dans le temps est difficile. À 4 ans, il n'arrive pas à avoir une vision globale de la journée. Quant à l'ensemble du séjour, ce n'est pas la peine d'y compter... Pourtant, il nous semble essentiel de lui permettre de se construire petit à petit ses repères. L'organisation de chaque moment de la vie quotidienne doit être identique chaque jour. C'est en effet ces moments qui structurent la vie de l'enfant. Très vite, il sait qu'avant de passer à table, on passe par les lavabos pour se



laver les mains, que les douches en fin d'après-midi annoncent le dîner... Nous avons passé beaucoup de temps à préparer le plus précisément possible ces moments, afin que chaque animateur situe bien son rôle dans leur organisation, à ce moment précis. Malgré cette préparation commune, chaque animateur a très rapidement fonctionné à sa manière, tout en gardant en tête les objectifs communs. Cela est normal, car il s'adaptait aux enfants de son groupe, aux locaux... Afin d'éviter que les enfants soient perdus par un autre fonctionnement, l'animateur de référence expliquait à la personne qui le remplaçait pendant son jour de congé comment il procédait. Les enfants veulent toujours savoir quand ils vont rentrer chez eux. Leur dire qu'il reste sept ou trois jours ne les aide pas vraiment car ça ne leur dit rien. Nous avons profité de ce que les séjours durent dix jours pour nous servir des doigts de la main (notre main mais surtout celle de l'enfant) pour leur montrer le temps écoulé depuis notre arrivée et le temps restant avant le retour dans leur maison. Très rapidement, les enfants comptaient eux-mêmes chaque jour le nombre de doigts, et donc le nombre de jours restant. Le travail de l'équipe, pendant le séjour, et surtout dès la préparation, a permis d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions. L'adaptation a été différente selon les enfants, très rapide pour certains, plus lente et difficile pour d'autres. Mais grâce au travail d'équipe, qui permet la "distanciation", la prise de recul et la coopération entre des adultes, chacun a trouvé une place dans le centre.

**Olivier Epron**

Article extrait de [Les Cahiers de l'Animation n°29](#)

---

# La compétence de l'animateur

La définition usuelle du mot « compétence » est : « connaissance approfondie, reconnue, qui confère le droit de juger, ou de décider en certaines matières » (Le Petit Robert). Le Dictionnaire historique de la langue française nous précise l'origine du mot, son utilisation dans le domaine juridique, et son glissement de sens vers : « capable par ses connaissances et son expérience ». Notons au passage que de la racine latine de compétence (competentia) naîtra le mot compétition. Mais compétence a aujourd'hui bien d'autres définitions, peut-être trop, qui rendent cette notion transversale ambiguë. Cette dernière recouvre tellement de savoirs et de domaines d'application qu'elle risque de ne plus rien recouvrir du tout. C'est le domaine des savoirs, savoir-être, et savoir-faire. Il faut rappeler ce qui semble constituer la définition actuelle, en éducation et en formation : les compétences doivent porter sur un contenu précis, concret, un résultat attendu ; elles sont relatives à une situation donnée, concrète elle aussi, et elles résultent d'une interaction entre plusieurs types de savoirs. Notons, pour conclure cette très brève présentation que certains sociologues dénoncent la notion de compétence, tant celle-ci est devenue hégémonique, au détriment de la prise en compte des relations sociales, évacuant les notions d'identités propres de l'activité d'animation. N'oublions pas au passage que la notion de compétence est montée en puissance en même temps que celle d'évaluation dans le champ de la formation quand il s'est agi de tenter d'objectiver les actes d'animation, autant que ceux de l'instruction ou de l'éducation, qui eux, dans ce domaine, avaient de l'avance. Mais c'est une autre histoire. Pourquoi donc cette introduction ? Peut-être parce qu'il est important de resituer des termes, de les ré-éclairer pour tenter de comprendre les dérives quand on parle de la compétence de l'animateur, des compétences des animateurs. La première question devrait porter sur : quel animateur ? Certes, un référentiel (en ouvrant un tiroir dans « compétence », on trouve toujours référentiel) indique toutes les compétences nécessaires à une action, une activité, mais il indique surtout des compétences attendues à terme. Pour ce qui concerne l'animation, les compétences attendues d'un animateur sont souvent celles attendues d'un expert animateur, d'un modèle figé, virtuel, modélisé. Et cela est compréhensible. Comment faire des demi-mesures quand on doit définir ce à quoi doit aboutir une formation ou l'exercice d'une profession ? En posant la question de la compétence de l'animateur, il est donc obligatoire de se poser la question de quel animateur, puis, du moment de l'évaluation de ses compétences.

## **Les animateurs sont incompétents !**

Quittons alors le domaine des définitions savantes pour interroger les abus, les dérives. Les animateurs sont incompétents. Le pluriel, la massification du terme le rend de fait inopérant et déforme au passage la notion même de compétence. Mais on peut noter d'autres dérives, plus contemporaines : les animateurs dits Bafa sont moins compétents que les animateurs professionnels. Fâcheux glissement vers l'opinion largement répandue qui dit qu'il faut être professionnel pour être compétent et, plus fâcheux encore, qu'il faut être

diplômé (et non pas breveté) pour être compétent. Pour pousser le paradoxe plus loin, il faudrait donc affirmer que tel animateur, certes n'ayant qu'un Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur, par ailleurs, étudiant, ou enseignant, ou soignant, ou éducateur, ou cuisinier ou je ne sais quoi, encadrant des jeunes depuis une dizaine d'années sur ses vacances, sera de fait moins compétent que celui qui vient de passer avec succès ses épreuves d'obtention d'un Bapaat (Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant-animateur technicien) et ayant, pour ce faire, cumulé quelques semaines de pratiques en situation ? L'exemple, sans doute caricatural, nous aide à comprendre une des dérives de la notion de compétence... Elles résultent de l'interaction de plusieurs types de savoirs... « Être capable de », « capacité à » : voici des termes qui reviennent très souvent dès qu'il s'agit de compétences. Être capable de fixer une poutre dans un assemblage de charpente, exercer sa capacité à respecter les normes indiquées pour faire un pain, etc. Exercer sa capacité à prendre en compte la diversité des publics, être capable d'apprendre un chant... Parlons-nous de la même chose ? À terme oui, dans l'élaboration des fameux référentiels, oui. Mais, s'il semble possible de dire à partir de quand je sais assembler une charpente, ça l'est moins quand il va s'agir de prendre en compte la diversité des publics. Donc la compétence est en constant devenir. Elle change, elle évolue, elle n'est pas figée, d'autant moins qu'elle s'exerce, en animation, sur une matière vivante, mouvante, fluctuante, non captive, rétive sur le terrain à toute définition livresque et théorique. Une vraie compétence sera de savoir en tenir compte ! Est-ce à dire que la notion de compétence est obsolète, dépassée, non opérationnelle ? Certes non. Loin de moi l'idée de nier ou de refuser tout travail autour des notions de compétence, d'évaluation, de référentiel. Il s'agit d'éclairer différemment ou de taquiner des modèles qui se voudraient dominants.

### **Pour être encore plus iconoclaste**

Je terminerai en parlant de la compétence de l'animateur volontaire. Celui qui n'a QUE le Bafa, celui qui n'exercera peut-être QUE trois ou quatre fois, celui que bien maladroitement aujourd'hui on taxe d'abord d'incompétent parce qu'il n'est pas professionnel, qu'il est trop jeune, qu'il est toujours « trop », sauf trop compétent. Quelles compétences peut-on attendre de quelqu'un qui arrive dans son premier contact avec des enfants ou des jeunes après huit jours de formation, de sensibilisation ? Celles qu'il a acquises pendant ces huit jours ? Alors, inquiétons-nous un peu si nos visions et nos attentes sont aussi raccourcies.

Mais : le fait d'avoir choisi de se former, même huit jours, pour s'occuper d'enfants, de manière volontaire n'est-il pas une compétence ? Ce don de soi dont on parle souvent, ce besoin d'être utile, la conscience d'agir dans la société ne seraient-ils pas des compétences (dire que ce n'est pas la réalité est d'un mépris total pour ceux et celles qui s'y engagent) ? Cet enthousiasme souvent incontrôlé, cette intuition saine de n'être pas au point techniquement, cette naïveté même, qui souvent fait des miracles quand il s'agit d'intervenir auprès d'enfants dits difficiles, ne seraient pas des compétences ? La conscience souvent clairement exprimée de ne pas agir dans la durée crée une compétence, parce qu'elle crée une capacité à être plus

disponible, plus engagé, plus libre. Alors, oui... la compétence de cet animateur volontaire ne s'est pas formée en huit jours. Elle inclue des compétences antérieures. Et elle inclue que ces compétences antérieures soient prises en compte, extraites, dynamisées, valorisées. La compétence de l'animateur est constamment en devenir. Elle doit être traitée ainsi. Si on attend DES compétences DES animateurs, on risque d'être très malheureux, aigri comme l'on risque de se forger une opinion très tranchée et fort erronée.

Mais peut-être que ce qui va définir la compétence de l'animateur volontaire, temporaire, c'est justement ce qu'il amène avec lui, « son savoir-être », qui doit être travaillé, canalisé. Ce qui fait la compétence de cet animateur, c'est le respect qu'on a de son engagement. Si je devais personnaliser une définition de la compétence de l'animateur, je dirais que j'ai besoin, pour diriger un séjour d'enfants, de cette formidable et admirable incompétence consciente, de cet appétit de grandir, d'apprendre, de vouloir. Je dirai qu'il m'appartient en tant que directeur de canaliser, de former, d'informer, de donner le cadre qui transformera ce torrent en savoirs référencés. Est-ce à dire que l'animateur professionnel est celui qui se contente de compétences attestées, labellisées, standardisées ? Certes non. Peut-être qu'une de ses compétences pourrait être justement d'avoir pris conscience du moment où il a canalisé cette énergie initiale et de garder ce besoin constant de rester incompétent, donc en besoin constant de gagner sa propre compétence.

Pour finir, je ne veux pas laisser penser que je puisse être contre une notion de compétence, contre les référentiels – ce ne sont que des outils qui aident à tracer des itinéraires -, contre l'évaluation – ce n'est qu'un outil qui aide à vérifier l'itinéraire et l'arrivée au but. Loin de moi cette idée. Je tiens juste à resituer certains points dans un contexte plus souriant. Quand on demande, par enquête ce que le Bafa et l'encadrement de centres de vacances et de loisirs a apporté à d'anciens stagiaires, beaucoup répondent : à être devenu parent. Fichtre !

Au fait... le référentiel de compétences parent... je le trouve où ?

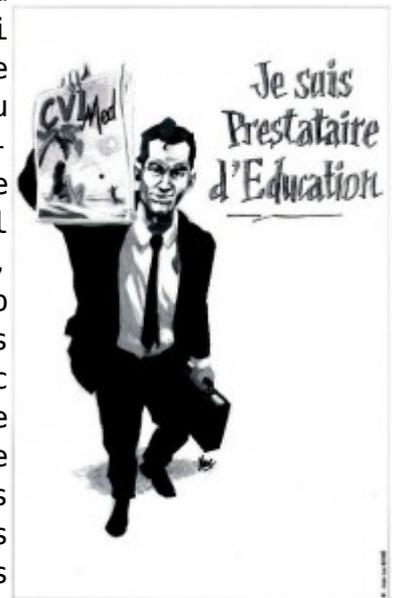
**Alain Ghéno**

Article extrait de [Les Cahiers de l'Animation n°28](#)

---

## [Noir-blanc : échec et... mat ?](#)

Nous avons peu à peu, au fil des nécessités de coller à une soi-disante réalité, perdu l'essence même de ce qui faisait, de ce qui fait encore, la spécificité magique des vacances et des loisirs collectifs. Cette fuite du sens, laissé pour mort, qui s'évapore dans le quasi-abandon d'une réflexion de fond, au profit d'une démarche purement mercantile, nous devons l'arrêter. Il est intolérable que perdure cette perte des valeurs, cette entorse à une simplicité que d'aucuns jugent trop complexe. Aux Ceméa, nous partageons des valeurs, mais avec qui ? Ou plutôt : qui a envie de les partager avec nous ? À quoi servent-elles si elles ne font que se mordre la queue ? Ne laissons pas sournoisement se déliter tout un pan historique de nos principes sous prétexte que le changement est passé par là, que les enfants d'aujourd'hui seraient autres que ceux que nous avons été.



Aujourd'hui, Il est si facile d'obtenir l'agrément ou l'habilitation, ce fameux numéro qui ouvre les mannes des prestations et des bons CAF. Un programme, un planning, une plaquette « qui en jette », deux, trois adultes, un directeur (formé ou pas), une foule d'intervenants divers, de prestations et le tour est joué ! Tout un monde qui n'est pas le nôtre.

**Halte à la neutralité** Ouvrons les yeux, combien d'organismes ont encore un projet éducatif digne de ce nom ? Un projet réfléchi en concertation, élaboré au regard d'analyses pertinentes et objectives d'une situation sociale en souffrance, qui défend une politique éducative des vacances et des loisirs, sourde aux intérêts économiques et mettant en avant les rythmes et la vie collective. L'image des séjours s'est accrochée, au gré des ans, aux branches assassines de la concurrence. Une surenchère ridicule s'est imposée sur le marché des organisateurs, avec l'envie de proposer mieux que l'autre, au lieu d'affirmer des choix éducatifs spécifiques. Tout se ressemble aujourd'hui, le parfum des pareils flotte jusqu'à la nausée. Une neutralité fade a noyé petit à petit les velléités militantes de beaucoup. Il est plus que temps de mettre un terme à cette notion aberrante de prestataire, dans le secteur des centres de vacances et de loisirs. Tout ce qui touche à cette idée, où la vacuité des projets le dispute à l'absence d'objectifs, doit perdre le label « centres de vacances et de loisirs ». Il est plus que temps, de faire voler en éclats ces pseudo-centres faits de l'addition d'activités balancées côte à côte, sans lien réel. Puzzles aux pièces rapportées où l'enfant perd un peu de lui dans la valse insidieuse d'une course où « l'agir » s'efface petit à petit.

**Revaloriser les liens** Il est plus facile se confiner dans un silence pédagogique, rassurant qui glisse insensiblement vers l'effacement progressif du plaisir d'être avec les autres, dans une collectivité à sa dimension, au fil de ses humeurs, de ses désirs, de ses choix. Au profit de l'étalage indécent et superficiel d'une palette aux couleurs et motifs attirants.

Sachons revaloriser le lien qui se tisse dès le premier regard, dès la première heure, au hasard des choix, des chemins, des occasions multiples, à l'orée de ce que les enfants vont vivre. Ce pluriel qui nous touche dans

chaque instant de chaque parcours de chaque enfant, à la découverte de sa journée, chaque jour autre, à lui et pas à l'autre, mais qui souvent sera commune à d'autres, et saura de temps en temps se passer de l'adulte. Cet imperceptible bonheur n'est-ce enfin que de l'illusion ? Ce qui se passe dans ce qui se tresse, ce qui se sent, se ressent, n'est-ce que du vent ? Cette conception a plus que jamais sa place dans une réalité de vie complexe, où il est toujours aussi difficile d'être soi sans être seul, d'être seul sans être esseulé. Même si la conscience collective a tendance à la trouver dépassée !

**Appréhender l'individu dans sa totalité** Une mode, ce courant de pensée qui met l'enfant, l'adolescent au cœur des préoccupations de l'adulte ? Une valeur intemporelle. Les enfants d'aujourd'hui sont les mêmes qu'hier. Clamer : « Rien ne marche, ils ne sont jamais contents, ils veulent autre chose, il leur faut des activités originales ! » est une fuite en avant ; l'original est dans la façon d'appréhender l'individu dans sa totalité et de ne pas le fondre dans un tout sans saveur, absorbant. Les différents partenaires du secteur « centres de vacances et de loisirs » ont voulu changer de cap, s'engager dans des propositions qu'ils maîtrisent mal ; sans chercher à comprendre pourquoi, et tiré des conclusions hâtives.

Je ne suis pas d'accord avec cette idée que les enfants de 1998 seraient si différents de ceux d'hier. C'est trop facile de s'appuyer sur leur refus pour expliquer les nôtres, trop facile de les accuser de tous les maux, sans rien faire pour comprendre et remonter à leur source.

**Les adultes doivent comprendre la demande des jeunes** Bien sûr, on affirme (et cela est sans doute vrai pour partie) que certains publics sont difficiles... à contenter. Mais a-t-on toujours lu et compris leur demande, ou voulu la comprendre ? Au risque de provoquer, je pense que ce sont souvent les équipes adultes qui sont difficiles. Parce qu'elles ont l'habitude de plaquer des réponses qui ne correspondent en rien à la réalité du public, mais bien à l'idée qu'elles se font de ce qu'il désirerait, parce qu'il est plus confortable d'enfiler des activités comme on enfilerait des perles. Plus besoin de se poser la question de savoir qui sont réellement les jeunes qu'on accueille. Des personnes avec des comportements actuels, des possibles, des peurs, des colères, des révoltes, des amours, des enthousiasmes, niés gravement chaque fois qu'il est question de les réduire à l'état de simple consommateurs ! Et si le monde bouge, si des rêves s'effondrent, les enfants dans leur violent silence, sont toujours aussi demandeurs de confort affectif, ont toujours autant soif de connaître, de savoir, de décider, de dire non, de comprendre, d'agir, d'être, et ceci au présent pour demain.

**Tenir compte de la diversité des propositions** Il y en a marre de ces menus pré-établis à l'avance qui ne tiennent aucun compte de ce qu'ils sont, un à un, mais seulement en bloc de ce qu'on voudrait qu'ils soient. Peu d'organismes ont l'objectif de leur permettre de devenir acteurs de leurs loisirs ; beaucoup en revanche se contentent de les gaver jusqu'à les étouffer et lorsqu'ils explosent, s'essuient la chemise en disant : « On a pourtant tout fait pour eux ». À leur place aussi sans doute. Nous avons fait fausse route. L'avenir des centres de vacances et de loisirs est avec les organismes dans la possibilité pour l'enfant et le jeune de choisir des vacances à leur mesure au sein d'une diversité de propositions, où le droit

de ne rien faire aurait à nouveau toute sa place.

L'avenir réside aussi dans la conviction que nous aurons pour faire admettre et comprendre à « Jeunesse et Sports » que le label « centre de vacances et de loisirs » n'est pas un droit. C'est un projet qui se gagne, sur des idées avec des objectifs clairs et fouillés, le résultat d'une politique affirmée d'action éducative, un engagement constant dans la recherche d'une qualité, dans un rapport permanent entre théorie et pratique.

De cette réussite et seulement de celle-ci dépend le regain de sens profond qui définit les centres de vacances et de loisirs. Leur rayonnement doit toucher le plus grand nombre. Il y a du travail, des gens à convaincre, des histoires à écrire, des ardoises à effacer, des aventures à vivre, dans le quotidien des joutes oratoires et des actions de terrain. À nous d'oser rallumer dans leur regard ce petit quelque chose qui mettra le feu aux poudres, d'où naîtra la reconquête !

**François Simon**

Article extrait de [Les Cahiers de l'Animation n°23](#)